

DOSSIER :

# DEVELOPPEMENT DURABLE ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT AU CAMEROUN



Interview du Ministre de l'Environnement  
et de la Protection de la Nature

**M. HELE Pierre**

“Les textes réglementaires ne sont pas  
pris pour freiner le développement”

DISPOSITIONS FISCALES DE LA LOI DE FINANCES 2010 :

# La tradition de prudence

**chanas assurances**

**Au service  
des entreprises et des hommes  
depuis 1953**

***Le Risque maîtrisé, l'Avenir assuré***

**Bureau Direct**  
Douala B.P. 109  
Tél : 33 42 14 74 Fax : 33 42 99 60  
E-mail : chanas@iccnnet2000.com

**Bureau Direct**  
Nkongsamba B.P. 35  
Tél : 33 49 14 96 Fax : 33 49 14 96

**Bureau Direct**  
Bafoussam B.P. 1039  
Tél : 33 44 61 87 Fax : 33 44 61 87

**Agent Général Veillé  
Assurances**  
Yaoundé B.P. 253  
Tél : 22 22 45 00 Fax : 22 22 51 22

**Agent Général Pech Assurances**  
B.P. 5927 Douala  
Tél : 33 42 39 62 Fax : 33 42 39 94

**Guinée Equatoriale (Filiale)**  
B.P. : 2044 Malabo  
Tél : 00 240 09 85 68  
E-mail : chanas@intnet.gq

**S.A. au Capital de 2.300.000.000 FCFA R.C n° 1799  
Entreprise régie par le Code des Assurances**



## Relever les défis

### S | O | M | M | A | I | R | E

**Editorial :**  
 Relever les défis.  
 Page 1

**Arbitrage :** L'autonomie de la clause compromissoire par rapport au contrat principal liant les parties  
 Page 2

**Fiscalité :**  
 Les dispositions fiscales de la loi de finances 2010.  
 Pages 3-4

**Dossier :**  
 Développement durable et protection de l'environnement au Cameroun

**Interview :** M. HELE Pierre, Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature.  
 Pages 5-12

**Focus :**  
 Le Programme Economique Régional de la CEMAC  
 Page 14-15

**Le GICAM en marche :**  
 Les activités des commissions du GICAM.  
 Page 18

**Actualité :**  
 La guerre de la banane est terminée  
 Page 19

**Conjoncture économique :**  
 Timide reprise attendue pour 2010.  
 Pages 20-23

**Le GICAM en marche**  
 Dîner débat de décembre 2009.  
 Page 24



**Olivier BEHLE**  
 Président du GICAM

Appelions-nous de nos vœux un retour à la planification de notre économie que le Gouvernement de la République nous répondait en écho par sa vision de faire du Cameroun à l'horizon 2035, un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité.

A cet effet, pour planter le décor, il a diffusé tout récemment un Document de Stratégie pour la Croissance de l'Emploi (DSCE).

Ne pourrait-on pas se flatter des objectifs généreux qui sont contenus dans ces documents tels que la réduction de la pauvreté à un niveau socialement supportable, la mutation du Cameroun en un pays à revenu intermédiaire, l'atteinte du stade de nouveau pays industrialisé, le renforcement de l'unité nationale et la consolidation du processus démocratique ?

Pourtant, le diable se cache dans les détails et il faut légitimement se demander s'il est aussi simplement possible de porter le rythme annuel de l'expansion de l'activité économique de 3,3% actuellement à environ 5,5% sur la période 2010 - 2020, de ramener le

sous emploi de 75,8% à moins de 50% en 2020 avec la création de dizaines de milliers d'emplois durables par an, de ramener le taux de pauvreté monétaire de 39,9% en 2007 à 28,7% en 2020 et de réaliser à l'horizon 2020 l'ensemble des objectifs du millénaire pour le développement.

Hâtons-nous de prendre conscience qu'une décennie est en train de s'achever, qui n'a pas suffisamment préparé la suivante et qu'aucun résultat ne sera jamais atteint sans rupture dans nos processus de décision et de gestion.

Devant l'évidence des difficultés de l'avenir, nos comportements et nos méthodes doivent être réévalués, et notre discours aussi, s'il ne cerne pas au plus près l'urgente nécessité d'agir, de se mobiliser, de se concentrer sur ce qui est utile et pertinent.

Notre économie, nos entreprises sont les gages de notre bien être, de notre confort, de notre sécurité futures. Gérons-les en toute responsabilité et mettons en œuvre la rationalité qui s'impose. C'est au prix de nouvelles exigences managériales, d'éthique, d'efficacité et de progrès que nous serons à même de bâtir un avenir qui, à force de s'éloigner, commence à durer trop longtemps. ■

# L'autonomie de la clause compromissaire par rapport au contrat principal liant les parties

° Pierre Anthony ATANGANA  
Greffier Assistant au CAG

**L**ors de la conclusion d'un contrat commercial, les parties peuvent décider que le litige qui pourrait naître de l'exécution de ce contrat sera tranché par un tribunal arbitral. Cette option des parties est habituellement exprimée dans une convention d'arbitrage et plus spécifiquement dans une clause d'arbitrage.

Cependant, au gré de l'évolution des rapports entre les parties, celles-ci, peuvent mettre fin à leur relation contractuelle. A cet égard, des difficultés peuvent survenir, en relation avec la clause insérée dans le contrat. Quel serait alors le sort de la clause compromissaire alors que le contrat qui lui servait de support n'existe plus ? En d'autres termes la convention d'arbitrage constitue-t-elle un contrat à part entière au point de survivre à la convention principale liant les parties ? C'est la question de l'autonomie de la clause compromissaire par rapport à la convention de fond.

Mais au préalable il convient de s'accorder sur l'interchangeabilité des termes « convention d'arbitrage » et « clause compromissaire ». En effet, si l'on considère qu'il existe une convention d'arbitrage à côté du contrat principal, il en est autrement lorsqu'on évoque l'idée d'une clause d'arbitrage, celle-ci étant simplement insérée dans le contrat principal. Cela étant précisé, nous présenterons les courants qui se sont confrontés sur la question :

Selon une première approche, le principe d'autonomie de la convention d'arbitrage signifie que celle-ci constitue un objet juridique distinct du contrat principal. Il existerait ainsi une convention de fond et une seconde qui définit les modalités de

règlement des litiges qui pourraient survenir à l'occasion de l'exécution du contrat principal.

A l'inverse, l'idée selon laquelle clause compromissaire et convention de fond constituent deux contrats autonomes est rejetée par un autre courant qui considère que la clause compromissaire est inconcevable en l'absence du reste du contrat, son objet étant de définir les modalités de règlement d'un litige éventuel. Or s'il n'y a pas de contrat à exécuter, il n'y aura pas de litige à régler et la clause serait sans fondement. Et comme elle a trait à la procédure, elle ne concernerait pas les droits substantiels des parties. En somme, la clause compromissaire ne constitue pas un contrat indépendant à côté du contrat principal en ce qu'il n'y aurait aucun intérêt à définir une procédure abstraite qui ne porterait sur aucun droit.

A côté de ces deux premiers courants existe une autre approche, plus nuancée, qui fait la distinction entre nullité et inexistance du contrat pour trancher la question.

Ici on considère qu'une clause du contrat peut être annulée sans que cela affecte la validité du contrat principal, c'est le cas notamment des clauses dites « réputées non écrites ». Deux situations peuvent naître de cette situation : La clause irrégulière n'est pas essentielle, elle peut être retirée du contrat sans que celui-ci en soit affecté ou du moins dénaturé et sera seule réputée non écrite, le reste du contrat restant valable ; en deuxième lieu, si cette clause constitue la cause déterminante du contrat, sa nullité entraînera celle du contrat

Cela étant dit, peut-on également considérer que l'inverse est vrai ?

Certains pensent qu'il est tout à fait concevable qu'une clause survive à la nullité d'un contrat si la dite clause joue un rôle déterminant dans le prononcé de la nullité ou dans les conséquences de cette nullité. Cela a pour objectif principal de permettre au tribunal arbitral de conserver sa compétence même si celle-ci est fondée sur une clause de ce contrat. Le contraire serait lourd de conséquences s'il suffisait au défendeur d'alléguer la nullité du contrat en cause pour soustraire le litige au tribunal arbitral et à nier ainsi tout effet obligatoire aux clauses compromissaires et à les priver totalement d'intérêt.

Il existe néanmoins des cas dans lesquels la nullité du contrat devrait entraîner la nullité de la clause compromissaire. L'hypothèse la plus évidente est celle dans laquelle le contrat est inexistant. Tel est le cas en présence d'une « erreur-obstacle » qui constitue une absence totale de consentement ayant pour conséquence que le contrat n'a jamais été conclu. Dans une telle situation, le consentement des parties ne s'est pas plus accordé sur la clause compromissaire que sur le reste du contrat, le tout devrait être annulé en bloc. Dans ce cas de figure, l'autonomie de la clause compromissaire trouve nécessairement sa limite dans l'existence en la forme de la convention principale qui contient la clause invoquée, la clause ne pouvant résister à l'inexistence du contrat principal.

Une dernière limite au principe d'autonomie de la clause d'arbitrage concerne l'ordre public que le tribunal arbitral ne pourrait ignorer au risque de voir la sentence annulée.

# DISPOSITIONS FISCALES DE LA LOI DE FINANCES 2010 : La tradition de prudence

• Hervé YOTCHA  
Chargé d'Etudes Senior

*Comme les années précédentes, la loi de finances pour l'exercice 2010 en ses dispositions fiscales ne comporte pas de mesures audacieuses véritablement en adéquation avec les vœux en terme d'incitation à l'investissement. Cette loi a néanmoins le mérite d'avoir notamment pris en compte une préoccupation longtemps exprimée par les opérateurs économiques, à savoir la suppression du décalage d'un mois pour la déductibilité en matière de TVA.*

L'on se souvient qu'il y a deux ans, dans le cadre de la loi de finances pour l'exercice 2008, un régime fiscal dit des projets structurants a été institué, régime dont le bénéfice passe par le respect par le projet des quatre conditions cumulatives suivantes : (i) être un pôle de développement économique et social, (ii) être générateur d'emplois, (iii) donner lieu à un montant d'investissements au moins égal à cinq (05) milliards de francs CFA pour les grandes entreprises et 500 millions de francs CFA pour les petites et moyennes entreprises, (iv) intervenir dans les secteurs agricole, industriel, énergétique, touristique et de l'habitat social. S'agissant de cette dernière condition, la loi de finances récemment adoptée a ajouté les secteurs éducatif, sanitaire, sportif et culturel. Dans le cas d'espèce, le caractère cumulatif des conditions ci-avant énumérées a été maintenu malgré les critiques formulées par le GICAM à l'époque de l'élaboration des dispositions concernées : comment exiger d'une entreprise porteuse d'un projet pour lequel elle demande le bénéfice du régime des projets structurants qu'elle recrute au moins dix (10) cadres, vingt (20) agents de maîtrise et cinquante (50) agents d'exécution ? La prudence doit-elle faire abstraction du réalisme ?

Dans les lignes ci-après seront présentées, dans un premier temps, les mesures pouvant être considérées comme intéressantes pour les opérateurs économiques. Ensuite, les mesures négatives

seront mentionnées. Le retour à la TSR pétrolière et la suppression de la formalité de certification des DSF mériteront également qu'on s'y attarde quelque peu et, enfin, un arrêt sera fait sur quelques projets de dispositions jugées dangereuses et finalement abandonnées grâce à l'action du secteur privé et du GICAM en particulier.

## LES AVANCÉES CONTENUES DANS LA LOI DE FINANCES 2010

Quatre mesures fiscales principalement, adoptées dans le cadre de la loi de finances pour l'exercice 2010, sont favorables aux opérateurs économiques : la suppression de la règle du décalage d'un mois en matière de déductibilité de la TVA, la suppression de la retenue à la source de l'acompte d'impôt sur le revenu et de la TVA par les établissements publics administratifs et les collectivités territoriales décentralisées, l'enregistrement gratuit des actes de constitution et de prorogation de société ainsi que des actes portant augmentation du capital, la fixation à l'administration d'un délai pour notifier au contribuable le redressement ou l'avis d'absence de redressement ainsi que d'un délai pour répondre aux observations du contribuable.

### Suppression de la règle du décalage d'un mois pour la déductibilité de la TVA

Avant la loi de finances 2010, la TVA ayant frappé les éléments du prix d'une

opération imposable était déductible, le mois suivant, de la TVA applicable aux opérations imposables. L'article 143.1.a nouveau dispose que : « la Taxe sur la Valeur Ajoutée qui a grevé les éléments du prix d'une opération imposable est déductible au cours du mois auquel elle se rapporte ». Le décalage d'un mois pour la récupération de la TVA d'amont était favorable à l'Etat du fait de l'avance de trésorerie dont il bénéficiait et, en contrepartie, préjudiciable à l'entreprise qui voyait sa trésorerie déléstée pendant un mois des sommes correspondantes. Mais dans le but de limiter les effets de la suppression du décalage sur la trésorerie de l'Etat, la loi a prévu que la TVA déductible au titre du mois de décembre 2009 soit étalée sur l'année et, donc, qu'elle soit récupérée par douzième jusqu'au terme de l'exercice fiscal 2010.

### L'Etat, désormais seule personne habilitée à opérer les retenues à la source d'acompte d'impôt sur le revenu et de TVA

Cette mesure s'inscrit dans la logique de la suppression progressive des retenues à la source en matière d'acompte d'impôt sur le revenu (IR) et de TVA. En effet, après les entreprises privées listées et les entreprises du secteur public et parapublic, les collectivités territoriales décentralisées et des établissements publics administratifs, eux aussi, n'effectueront plus la retenue à la source de ces impôts. Par conséquent, seul l'Etat est dorénavant habilité à opérer cette retenue lors du règlement des factures de ses parte-

naires contractuels. Par ailleurs, s'agissant de la TVA, la loi de finances 2010 introduit la possibilité pour les entreprises potentiellement en situation de crédit structurel d'obtenir du Ministre en charge des finances une dispense de retenue à la source.

**Enregistrement gratuit des actes de constitution et de prorogation de société ainsi que des actes portant augmentation du capital**

La soumission à l'enregistrement gratuit des actes de constitution et de prorogation de société ainsi que des actes portant augmentation du capital **social** est intéressante dans la mesure où l'article 585 (2) nouveau précise que lesdits actes ne sont pas soumis au droit de timbre gradué. Cette incitation n'est toutefois pas entière dès lors que les droits dégressifs continueront d'être perçus sur les actes concernés.

**Fixation à l'administration d'un délai pour notifier au contribuable le redressement ou l'avis d'absence de redressement et d'un délai pour répondre aux observations du contribuable**

Il s'agit là de dispositions visant à rationaliser la procédure contradictoire dans le cadre des contrôles fiscaux et à réduire la situation d'inégalité qui existe entre le contribuable et l'administration. Avec l'entrée en vigueur de la loi de finances 2010, la notification de redressement ou l'avis d'absence de redressement doit, sous peine de nullité de la procédure, être adressé au contribuable dans un délai de trente (30) jours à compter de la fin des opérations de contrôle sur place, matérialisée par un procès-verbal de fin de contrôle. Ce délai ne peut être prorogé qu'en cas de circonstances exceptionnelles dûment motivées. Sous peine de nullité de la procédure également et sauf circonstances exceptionnelles dûment motivées, l'administration a désormais l'obligation de répondre aux observations du contribuable consécutives à une notification de redressements dans le délai de trente (30) jours à compter de la réception desdites observations. Ces dispositions sont toutefois critiquables en ce qu'elles ne consacrent qu'une nullité relative. La conséquence en est que l'administration peut engager une nouvelle procédure de contrôle à tout moment, sur les mêmes impôts et sur les mêmes exercices sous

réserve de la prescription.

Il n'est pas inutile de relever que cette loi de finances contient également des mesures sectorielles positives. C'est le cas de la réduction du droit d'accises sur les boissons gazeuses, le taux réduit (12,5%) devant désormais être appliqué sur ces produits. Dans la même logique, les eaux minérales produites localement ne font plus partie des produits soumis au droit d'accises. Mais il ne s'agit là que d'une consécration de la pratique car la disposition relative à l'assujettissement des eaux minérales au droit d'accises n'a jamais été appliquée. Il apparaissait en effet curieux de voir les eaux minérales classées dans la catégorie des produits de luxe.

**LES MESURES NEGATIVES**

La principale mesure négative contenue dans la loi de finances 2010 concerne l'alourdissement de la pénalité pour déclaration ou paiement tardifs s'agissant des impôts à versement spontané. Cette pénalité passe de 1,5% à 10% par mois de retard et est plafonnée à 30% de l'impôt dû en principal. Quelque soit le motif qui a pu pousser l'administration à proposer l'adoption de cette mesure, l'on assiste à un net recul par rapport à la logique observée depuis quelques années. La déclaration ou le paiement tardif des impôts, y compris ceux à versement spontané, ne résulte pas forcément d'une mauvaise foi du contribuable. Dans certains cas, le retard accusé par le contribuable dans la déclaration et le paiement des impôts est dû au non paiement par l'Etat de ses factures. Et, autre inégalité, l'Etat ne se voit appliquer aucune pénalité malgré les délais généralement longs de règlement des factures à lui adressées.

**RÉINSTITAURATION DE LA TSR PETROLIÈRE**

Un an seulement après sa suppression dans le cadre de la loi de finances 2009, la TSR pétrolière est réinstaurée. Dans le Bulletin du GICAM n°43 paru en juin 2009, nous nous posions la question de savoir si cette suppression n'était pas hâtive. Quoiqu'il en soit, ce retour pose le problème de la stabilité au plan juridique et, partant, de la sécurisation des investisseurs et des opérations. Pour donner du crédit à pareille option, l'administration

aurait dû appliquer la mesure de suppression pendant quelques années, puis en évaluer l'impact avant toute éventuelle réintroduction.

**SUPPRESSION DE LA FORMALITE DE CERTIFICATION DES DSF**

La loi de finances pour l'exercice 2010 supprime l'obligation de certification des déclarations statistiques et fiscales (DSF). La certification est ainsi rendue facultative pour le contribuable et n'est plus une condition du caractère probant de la comptabilité, **tout comme elle n'est plus une condition de recevabilité de la DSF par l'administration fiscale.**

**RETOUR SUR QUELQUES PROJETS DE DISPOSITIONS DANGEREUSES**

Plusieurs mesures proposées par l'administration fiscale ont été combattues par le GICAM parce que jugées spécialement pernicieuses pour les contribuables. Il s'agit des propositions relatives :

- au plafonnement de la déductibilité des indemnités en argent représentatives d'avantages en nature ;
- à l'imposition, au titre de revenus de capitaux mobiliers, des rémunérations de toute nature versées dans les pays à fiscalité privilégiée ;
- à la confirmation d'une position doctrinale très contestable sur la territorialité en matière de TVA sur les prestations de services ;
- à l'introduction de la possibilité pour l'administration fiscale de vérifier les « opérations », en plus de la comptabilité ;
- à l'introduction du droit de perquisition par l'administration fiscale ;
- au reversement au régime fiscal de droit commun, des entreprises créées avant le 1er janvier 2008 et agréées à un régime quelconque du Code des investissements.

Concernant singulièrement cette dernière proposition, elle a été fortement réfutée en ce qu'elle ignorait complètement les droits du contribuable qui a obtenu un agrément à l'un des régimes particuliers en question. Qui plus est, cette option remettait en cause la signature de l'Etat et constituait une importante insécurité juridique, toutes choses qui auraient eu des conséquences très néfastes sur le climat camerounais des affaires.

# Pourquoi le changement climatique?

• Denis NGNEPI

Ingénieur des Procédés Industriels

**I** *l ne se passe plus de jours sans que des scientifiques alertent la communauté internationale sur la survie de la planète. Cette réalité alarmante et presque inquiétante pour le commun des mortels risquerait d'être tournée en dérision si les mécanismes qui nous y conduiraient ne sont pas portés à la connaissance du plus grand nombre.*

pour sensibiliser les humains à la protection de notre planète, une journée mondiale de l'environnement a été instituée par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUÉ) et est célébrée le 5 de juin de chaque année. C'est au PNUÉ que revient la charge de choisir un thème mobilisateur à l'instar de celui de 2009, intitulé : **«votre planète a besoin de vous. Unissons-nous contre le changement climatique»**.

Vous avez lu : «changement climatique». Le changement climatique doit être perçu dans sa plus simple expression comme une augmentation de la température moyenne de la planète terre avec pour conséquence la perturbation de l'équilibre climatique planétaire actuel. En effet, il a été constaté par les climatologues que la température de la planète terre est en augmentation continue sur le dernier siècle. Ce phénomène est attribué à certaines molécules dites «gaz à effet de serre» (CO<sub>2</sub>, méthane, oxyde nitreux, chlorofluorocarbène, etc.) et dont les propriétés optiques sont la source du réchauffement planétaire. Sans cet effet de serre, la température de la terre serait de -18°C et la vie serait quasi impossible. Environ la moitié de la lumière solaire qui entre dans l'atmosphère se rend jusqu'au sol, où son énergie est absorbée puis réémise vers le ciel sous forme de rayonnement infrarouge (chaleur). Les gaz à effet de serre ont la capacité d'absorber ce rayonnement réémis et

de réémettre une partie vers la terre, piégeant ainsi cette énergie dans notre atmosphère ; d'où l'augmentation de la chaleur qui réchauffe la terre.

La vapeur d'eau est le principal gaz à effet de serre. On en parle peu malgré sa contribution relative de 55 % contre 39% pour le CO<sub>2</sub>. La raison vient du fait que la vapeur d'eau a une concentration stable et indépendante des activités humaines.

Face à plusieurs gaz à effet de serre, le CO<sub>2</sub> est le plus décrié. Certaines théories admettent que le CO<sub>2</sub> qui a, par le passé, constitué 25 % de l'atmosphère terrestre s'est progressivement raréfié au cours des âges par l'action de photosynthèse des premiers organismes vivants (algues bleu-vert), pour ne représenter que moins de 0.05% à ce jour ; rendant la vie humaine possible sur terre. A la faveur de la révolution industrielle du siècle dernier, la tendance aujourd'hui s'est renversée et on assiste à une remontée rapide de la teneur de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère terrestre.

La structure du carbone lui laisse la possibilité de s'associer à plusieurs éléments de l'univers, tel l'hydrogène pour former des carburants qui alimentent les moteurs sous forme de pétrole ou de gaz naturel. Lorsque le carburant réagit avec l'oxygène dans nos moteurs et chaudières, il y a libération d'énergie et formation de nouveaux composés plus stables, dont principalement le CO<sub>2</sub>. D'où l'impact de la révolution industrielle avec les machines à vapeur, qui a permis au carbone piégé dans les énergies fossiles (pétrole, gaz) par la nature, de revenir en surface. Telle est la problématique de notre mode de développement axé sur la surconsommation d'énergie fossile (pétrole, charbon, gaz naturel).

Avec l'accroissement de la teneur en gaz à effet de serre, le réchauffement planétaire mettrait en péril non pas la planète, mais l'avenir de l'espèce humaine. Protéger la planète reviendrait donc à sauvegarder l'avenir de l'espèce humaine. D'où la nécessité de lutter ensemble contre le changement

climatique.

L'ampleur du problème a, dès 1997, conduit à l'adoption du protocole de KYOTO, visant à stabiliser la concentration des gaz à effet de serre et prévenir les bouleversements climatiques majeurs. Plusieurs axes ont été développés :

- la préservation des puits de carbone que sont les forêts (photosynthèse),
- le développement des nouvelles forêts,
- le remodelage de notre mode de développement industriel, nos habitudes et comportements de consommation,
- le mécanisme de développement propre (MDP).

L'un des mécanismes mis en œuvre pour réduire les émissions de gaz à effet de serre est l'adoption de plafond d'émission, combinée à la création de la bourse de carbone. La bourse de carbone permet aux entreprises qui réduiraient leur émission par l'adoption de technologie plus propre, moins polluante, de vendre des Crédits-Carbone correspondant à leur réduction, à des entreprises dépassant leur plafond d'émission.

Les pays en voie de développement, peu émetteurs de gaz à effet de serre, pourraient ainsi saisir cette opportunité de financement, en développant des projets visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et revendre les Crédits-Carbone engrangés.

Si les pays d'Afrique sub-saharienne tardent à s'y mettre, les pays d'Amérique Latine - tels le Brésil, le Mexique, le Chili et la Colombie - s'y sont résolument engagés, avec le développement des bioénergies, l'éolienne et le solaire.

L'adhésion concrète de pays africains à la lutte contre le changement climatique pourrait non seulement aider à la protection de la planète, mais aussi constituer l'opportunité de financement des nouveaux projets qui aideraient à lutter contre la pauvreté.

# Green business : quelles opportunités pour les opérateurs économiques camerounais ?

• **Thierry TENE**

Directeur A2D Conseil  
Président d'Alternatives Nord/Sud-Sud (ALTERNOSS)  
Chroniqueur "green business" pour l'hebdô économique les Afriques



Le recyclage des rejets est une opportunité d'investissement dans le domaine du Green Business

**L**a question environnementale au Cameroun est perçue par les opérateurs économiques comme une contrainte et un poste de dépense supplémentaire. Rares sont les forces vives du pays qui pensent que l'environnement peut être un moteur de croissance économique, de création de richesse et de réduction de la pauvreté. Il existe une complémentarité entre les activités économiques et environnementales. Une entreprise pétrolière par exemple exploite des huiles qui sont le résultat d'un long processus géologique. Au lieu du torchage, le méthane récupéré lors du process représenterait une source de revenu et permettrait la préservation de l'environnement. Dans le cadre des négociations climatiques, la même entreprise peut recevoir des financements grâce au Mécanisme de Développement Propre (MDP) pour les investissements nécessaires à la récupération de ce gaz torché. On peut également citer une entreprise forestière ou une scierie qui abandonne les déchets de bois dans la nature dont la décomposition émet des gaz à effet de serre. La valorisation grâce à la cogénération de ses déchets peut permettre non seule-

ment de produire de l'électricité mais aussi de la chaleur utilisable par l'entreprise, les populations locales ou une autre entreprise

. Il est possible de créer de nombreux emplois verts grâce notamment au «tourisme vert» qui entraînera des besoins en gîte, restauration et objets souvenirs. Autour de la gestion durable des forêts, il est possible de développer une série d'activités économiques à chaque maillon de la chaîne.

A l'instar de ces exemples, toutes les activités qui contribuent à diminuer la consommation d'énergie, de matières premières et d'eau, à réduire les émissions de carbone dans l'économie, à minimiser ou à éviter totalement toutes les formes de déchets et de pollution, à protéger et restaurer les écosystèmes et la biodiversité rentrent dans le champ du green business. Selon le Programme des Nations Unies pour l'Environnement, le green business est l'ensemble des activités dans le domaine de l'agriculture, l'industrie, les services et l'administration qui contribuent à la préservation ou au rétablissement de la qualité de l'environnement. Force est de constater que le green business n'est pas une priorité pour les autorités camerou-

naises. Pourtant l'Ile Maurice avec le projet «*Maurice Ile Durable*», le Maroc, l'Afrique du Sud et, dans la sous-région, le Gabon avec l'ambition «*Gabon vert*», souhaitent obtenir le leadership du green business en Afrique. La définition d'une stratégie nationale de «*green business*» permet de valoriser l'image du pays dans un contexte de lutte contre le changement climatique, d'accéder à de nouvelles sources de financement, d'attirer de nouveaux investisseurs, de mobiliser les entrepreneurs locaux et de trouver de nouvelles opportunités de création d'entreprises et d'insertion professionnelle des jeunes. Dans tous les principaux secteurs économiques du Cameroun, il est urgent de faire de la «contrainte environnementale» une opportunité pour le développement durable de notre pays. Pour gagner en efficacité et rendre cette politique opérationnelle, il est indispensable de former les cadres de l'administration publique, les responsables du secteur privé et les principales parties prenantes aux menaces du changement climatique et aux avantages du green business. Etant plus flexible et réactif, le secteur privé peut être le moteur de l'impulsion du business vert au Cameroun. La réduction des coûts de production, l'anticipation des risques et l'accès à de nouveaux marchés peuvent servir de socle à la mobilisation des opérateurs économiques qui sont plus pragmatiques.

Dans le domaine industriel, le green business peut se matérialiser par l'amélioration de l'efficacité énergétique grâce notamment aux variateurs électroniques de vitesse. Plusieurs études montrent que dans le secteur industriel en Afrique, il existe un gisement important d'économie d'énergie pour les moteurs électriques, les systèmes de ventilation, d'air comprimé et de production de froid. L'éco-conception des produits permet également de limiter la consommation de matières premières et





## PLUS DE 25 PAYS ET TOUJOURS EN PLEINE EXPANSION...

### Réseau Ecobank Cameroun

**Siège : 582, Boulevard de la Liberté - Akwa - B.P. 582 - Douala**

**Tél. : (237) 33 43 82 51-52 - Fax : (237) 33 43 86 09**

**E-mail: [ecobankcm@ecobank.com](mailto:ecobankcm@ecobank.com)**

#### **Douala - Bonanjo**

578, rue Tobie Kouoh - Douala  
Tél. : 33 42 15 70 / Fax : 33 42 15 19

#### **Douala - Bonamoussadi**

Rond point Bonamoussadi - Douala  
Tél. : 33 47 28 34/37 / Fax : 33 47 28 34

#### **Douala - Cité des Palmiers**

Marché de la Cité des Palmiers - Douala  
Tél. : 33 37 76 84/90 / Fax : 33 37 76 88

#### **Douala - Congo**

Ancien troisième - Douala  
Tél. : 33 43 99 57 / Fax : 33 43 99 46

#### **Douala - Bépanda**

Carrefour boulangerie de la paix - Douala  
Tél. : 96 45 66 73 / Fax : 33 40 87 79

#### **Douala - Ndokoti**

Avenue de Japoma - Douala  
Tél. : 33 41 14 06 / Fax : 22 05 36 22

#### **Douala - St Michel**

Boulevard des Nations Unies - Douala  
Tél. : 33 37 73 10

#### **Douala - Mboppi**

Avenue de l'Unité - Douala  
Tél. : 33 43 13 83/93 / Fax : 33 43 13 68

#### **Douala - Rotonde**

Hippodrome Blvd de la Liberté - Douala  
Tél. : 33 42 47 81 / Fax : 33 42 34 61

#### **Yaoundé - Hippodrome**

Avenue Charles de Gaulle - Yaoundé  
Tél. : 22 22 52 58 / Fax : 22 23 83 94

#### **Yaoundé - Biyem Assi**

Rond point Express - Yaoundé  
Tél. : 22 31 60 36 / Fax : 22 05 36 24

#### **Yaoundé - Mfoundi**

Avenue Mgr Vogt - Yaoundé  
Tél. : 22 22 43 71 / Fax : 22 05 36 26

#### **Yaoundé - Tsinga**

Avenue du 27 Août - Yaoundé  
Tél. : 22 20 24 57

#### **Bafoussam**

Carrefour BIAO - Bafoussam  
Tél. : 33 44 30 30/35 / Fax : 33 44 20 30

#### **Ngaoundéré**

Centre Commercial - Ngaoundéré  
Tél. : 22 25 25 25 / Fax : 22 25 27 57

#### **Maroua**

Fouangué 1 - Maroua  
Tél. : 22 29 13 26/76 / Fax : 22 29 14 42

#### **Garoua**

Avenue du marché - Garoua  
Tél. : 22 27 15 68/47 / Fax : 22 27 15 57

#### **Limbé**

Sappa Road - Down Beach - Limbé  
Tél. : 33 33 36 70/ 71/75 - Fax : 33 33 36 86

#### **Kumba**

Commonwealth Street - Kumba  
Tél. : 33 35 40 58/ 33 35 43 68

#### **Bamenda**

Commercial Avenue - Bamenda  
Tél. : 33 36 12 26 / 33 36 22 58

**ECOBANK... La Banque Panafricaine**

[www.ecobank.com](http://www.ecobank.com)



# TÔLES ET ACIERS DU CAMEROUN

- FABRICATION DES TÔLES POUR TOITURE ET BARDAGE
- FABRICATION DES BUSES MÉTALLIQUES



## spécifications Techniques

### Fiche technique

Longueur	: 1 à 8 m	Longueur de la Tuile	: 350 mm
Largeur utile	: 1,12 m	Pente minimale	: 40%
Épaisseur	: 50/100	Distance des voliges	: 350 mm
Poids	: 5 kg / m <sup>2</sup>	certificat qualité	: ATG 98/2233

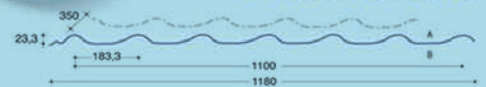
CERTIFICAT QUALITÉ



Accord Technique JORIS IDE / T.A.C

### TÔLES TUILES

#### Profil tuile

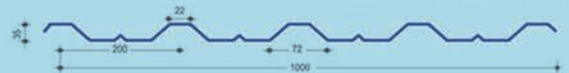


Largeur utile : 0,80



### TÔLES ALUZINC BACS

#### Profil tuile bac



Largeur utile : 1 m

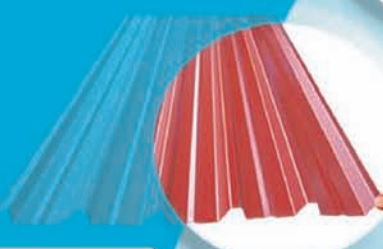
### TÔLES PRELAQUÉES BACS

#### Profil tuile bac prélaquée



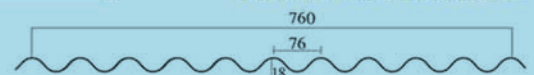
Disponible en 2 et 3 m  
Largeur utile : 0,76 m  
Avantages :

- Ne rouille pas
- Ne brûle pas
- N'absorbe pas la chaleur
- Ne se déchire pas



### TÔLES ALUZINC ONDULÉES

#### Profil tuile ondulée



Largeur utile : 1 m

### TÔLES PRELAQUÉES ONDULÉES



BUSES MÉTALLIQUES PANNE Z

#### GAMME DE COULEUR



#### Siège Social :

Douala (Zone Portuaire) B.P. 15197 Douala  
Tél. : (237) 33 41 02 16 / 33 41 02 17 / 33 41 02 18  
Fax. : (237) 33 41 02 19

#### Nos Agences :

Bafoussam

Yaoundé

Bamenda

Site : [www.tacsarl.com](http://www.tacsarl.com)

Tél. : (237) 33 44 15 75

Tél. : (237) 22 22 50 23 - Fax : 22 22 50 22

Tél. / Fax : (237) 33 36 34 41

e-mail : [tac@iccn2000.com](mailto:tac@iccn2000.com)

de réduire les coûts. Dans le cadre par exemple d'une entreprise de production de bouteilles en plastique, la réduction de la taille du bouchon et du poids du produit est un gisement important de réduction de coût, de préservation de l'environnement et d'économie des matières premières. Avec la raréfaction du pétrole, le recyclage des bouteilles et la promotion des matériaux verts (bouteilles fabriquées à partir d'amidon de maïs, de manioc ou de féculés de pomme de terre par exemple) sont des initiatives à valoriser et à développer. La réalisation d'un Bilan Carbone® (évaluation des principaux postes de consommation d'énergie ramenés aux émissions de gaz à effet de serre) d'une industrie ou entreprise tertiaire (administration comprise) permet d'hierarchiser les priorités du plan d'actions. Pour les entreprises tertiaires (administration, banque, assurance, etc.), la dématérialisation permet de réduire la consommation de papier et de réaliser des économies. Dans le secteur du bâtiment et de l'hôtellerie, l'installation des énergies renouvelables comme le solaire, le recours aux lampes basse consommation, l'usage des éco-matériaux et une meilleure isolation des locaux pour limiter la climatisation sont des préconisations rentables à court terme. Dans le domaine des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), on parle de Green IT qui se traduit par l'usage des panneaux photovoltaïques pour alimenter les antennes relais, la valorisation des déchets, la dématérialisation des recharges et la réduction des consommations énergé-

tiques des centres de stockage des données (Green Data Centers). Avec le développement de l'internet à haut débit, le Cameroun peut tirer profit de l'économie immatérielle (e-formation, e-médecine, télé et video-conférence, call-centers, etc.) grâce aux activités de services aux entreprises, administrations et collectivités territoriales.

Pour l'agriculture et l'agro-alimentaire, le développement et l'usage des plantes résistantes aux contraintes climatiques, le goutte à goutte avec un mélange d'engrais et d'eau permettent d'augmenter les rendements, de limiter le coût des intrants et de diminuer la pollution. De plus, l'irrigation des plantations à partir des sources d'énergies renouvelables et la valorisation organique (production de gaz naturel ou de biocarburant) des déchets font partie des possibilités d'action. On peut également citer l'agroforesterie qui permet de concilier sur un même périmètre exploitation agricole, sylviculture et/ou élevage. C'est une alternative pour accroître les rendements tout en préservant la biodiversité. Dans le domaine de l'agriculture biologique par exemple, il y a un marché important en Europe et auprès de la classe moyenne africaine qui n'est pas pourvue. L'usage optimal des TIC permet d'anticiper les contraintes climatiques et une meilleure gestion des cultures. La valorisation organique, matière ou énergétique des déchets des ménages, entreprises et administrations est économiquement rentable et écologiquement viable. Le recyclage des résidus solides et verts (restes d'alimen-

taires, récupération du gaz des décharges publiques, déchets de l'industrie agroalimentaires et forestières) offrent de nombreuses possibilités de green business. Pour l'élevage, le compostage des déchets fécaux des ruminants permet de produire du gaz naturel et des engrais biologiques. Dans le domaine des travaux publics, le bitume mixte, les enrobés verts et le pavage des routes sont des alternatives économiquement rentables et intéressantes d'un point de vue environnemental. Dans celui des transports, le recours aux biocarburants et l'anticipation de l'arrivée des véhicules hybrides et électriques au Cameroun sont des niches à développer. Il existe aujourd'hui des techniques pour nettoyer des voitures sans eau. De l'efficacité énergétique au développement des énergies renouvelables (solaire, éolien, hydraulique et biomasse) et des agrocarburants, les opportunités de business vert sont quasi inépuisables dans le domaine de l'énergie. L'éco-tourisme est un secteur économique quasi inexploité au Cameroun.

Pour leurs projets de "**green business**", l'Etat, les collectivités territoriales et les opérateurs économiques peuvent mobiliser des financements supplémentaires dans le cadre de la finance carbone : Mécanisme de Développement Propre (MDP), Réduction des Emissions provoquées par la Déforestation et la Dégradation des Forêts (REDD) et CASCADE (Carbon Finance for Agriculture, Silviculture, Conservation and Action against Deforestation).

## Quelques initiatives dans le domaine du **Green Business** au Cameroun

- **Bocom International** : recyclage des batteries de véhicule ;
- **Biotropical** (Culture et commercialisation des produits issus de l'agriculture biologique);
- **Société Forestière et Industrielle de la Doumé** : projet d'installation d'une unité de cogénération ;
- **Groupe ALPI Cameroun** : projet de valorisation énergétique des déchets ligneux ;
- **Ecosun Solutions** : Energie solaire ;
- **Hysacam** : projet de valorisation organique des déchets des décharges de Douala et Yaoundé ;
- **Agrinergy SA** : production de biocarburants et du savon à partir du Jatropha ;
- **Ministère des Travaux Publics** : pavage des routes .

# Monsieur HELE Pierre, Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature

**"S'il est des passages des textes réglementaires relatifs aux études d'impact et audits qui causent des problèmes aux entreprises, il est simplement envisageable de réviser ces textes pour tenir compte des avis des partenaires au développement. "**



Monsieur HELE Pierre,  
Ministre de l'Environnement et de la  
Protection de la Nature

## **Quelles réalisations concrètes peut-on mettre à l'actif de notre pays après sa ratification de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques et son adhésion au Protocole de Kyoto ?**

Les réalisations concrètes concernent :

- L'élaboration de la Communication Initiale du Cameroun sur les changements climatiques ;
- La création d'un comité national MDP (Mécanisme pour un Développement Propre) qui fait office d'Autorité Nationale Désignée MDP (AND) ;
- La création d'un comité national REDD (Réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la Dégradation) dans le cadre de la préparation du Cameroun au futur mécanisme REDD ;
- Le début d'élaboration de la Seconde Communication Nationale sur la

Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques ;

- La participation à toutes les réunions internationales et sous-régionales sur les changements climatiques ;
- La participation à toutes les réunions concernant les changements climatiques, notamment celles organisées par la CCNUCC, la COMIFAC (Commission des Forêts d'Afrique Centrale) et les partenaires au développement.

**Votre département Ministériel a créé en son sein le comité national MDP (Mécanisme de Développement Propre) en janvier 2006, avec pour principale mission de faciliter et de promouvoir le développement des projets MDP au Cameroun. Quel est le bilan des activités de ce comité ?**

### **A- Bilan des activités du CN-MDP :**

- Une vingtaine de projets enregistrés ;
- R-PIN (Readiness Plan Idea Note) et PDD HYSACAM validés (document descriptif de projet) pour le site de Yaoundé Nkolfooulou ;
- La lettre de non objection délivrée à HYSACAM pour le projet de récupération du méthane à la décharge de PK 10-génie militaire de Douala après présentation de la R-PIN ;
- L'organisation avec l'aide de l'initiative CASCADE et ONF International de deux ateliers de renforcement des capacités de porteurs de projets MDP (pour la rédaction et la présentation de R-PIN).

### **B- Bilan des projets MDP :**

- Douze idées de projets ont été enregistrées pour le secteur de l'énergie, deux projets seulement ont reçus leur lettre de non objection du CN-MDP (HYSACAM

CAM YAOUNDE et HYSACAM DOUALA) ;

- Deux projets ont des fiches PIN qui ont été soumises au CN-MDP et sont en étude de non objection et trois ont des fiches PIN disponibles pour amélioration.

## **Quel est le potentiel d'exploitation du MDP par le Cameroun et quelles peuvent être les retombées mesurables de la mise en place du MDP par les entreprises ?**

Au Cameroun le potentiel d'exploitation du MDP existe. On en compte dans la production du :

- Biogaz ;
- Cogénération d'énergie ;
- Boisement et reboisement.

Cependant, il est utile de souligner le manque de financement pour accompagner les potentiels porteurs de projets.

## **Le Fonds National de l'Environnement a pour mission non seulement de contribuer au financement de l'audit environnemental, mais aussi d'appuyer les projets de développement durable, entre autres. Quelles réalisations concrètes ont été faites dans ce sens ?**

D'abord, il convient de préciser qu'il s'agit du «Fonds National de l'Environnement et du Développement Durable (FNEDD)» et non simplement du «Fonds National de l'Environnement». Les modalités de gestion de ce FNEDD, créé par la loi n° 96/12 du 05 août 1996 portant loi-cadre relative à la gestion de l'Environnement, ont été fixées par décret n° 2008/064 du 04 février 2008.

Ensuite, il faut relever que, suivant le décret susvisé, le financement des audits environnementaux dont il est question

concerne les audits réalisés par l'Administration en charge de l'Environnement et non le financement des audits réalisés par les entreprises privées dont la charge, tout comme celle des études d'impact environnementaux, incombe au promoteur ou maître d'ouvrage du projet (ou de l'entreprise).

En ce qui concerne le financement des projets de développement durable, il faut noter qu'après la signature du décret cité plus haut, les approvisionnements du Fonds n'ont pas encore véritablement commencé pour permettre d'assurer le financement des activités auxquelles il est fait allusion. Néanmoins, avant le début de ces éventuels financements, un travail essentiel est entrain d'être fait concernant l'élaboration des critères d'éligibilité des projets au financement.

Par ailleurs, le Comité des Programmes, créé par le décret sus-évoqué, n'est pas encore opérationnel mais le sera bientôt. Ce comité est chargé d'assister le Ministre chargé de l'Environnement dans la sélection des études et projets prioritaires éligibles aux ressources du Fonds.

**Les audits environnementaux imposés aux entreprises s'apparentent à une rente commerciale parce qu'ils ne le sont que de nom et enrichissent des fonctionnaires.**

**Que comptez-vous faire en vue d'un réel assainissement des usages ?**

Il est très surprenant d'apprendre que les audits réalisés ne le sont que de nom : est-ce pour la qualité ou pour la finalité de ces audits ? Il devient malveillant de prétendre que ces audits enrichissent des fonctionnaires dans la mesure où, d'une part, ce ne sont pas les fonctionnaires qui réalisent les audits et, d'autre part, ce ne sont pas les fonctionnaires qui fixent les frais à

payer pour les audits.

S'il est des passages des textes réglementaires relatifs aux études d'impact et audits qui causent des problèmes aux entreprises, il est simplement envisageable de réviser ces textes pour tenir compte des avis des partenaires au développement. Il doit être clair que les textes réglementaires ne sont pas pris pour freiner le développement mais pour assurer un développement durable, harmonieux avec l'environnement. Il est donc illogique de considérer les audits comme une rente commerciale, ce d'autant plus que le Plan de Gestion Environnementale (PGE) de l'environnement auquel aboutit un audit est le principal moyen de garantir un développement durable.

S'il est nécessaire d'assainir les usages, cela ne peut s'effectuer qu'avec la révision des textes réglementaires, sans perdre de vue l'importance et la qualité des études d'impacts et audits environnementaux.

**Quelle est la logique qui sous-tend la détermination du coût des audits environnementaux imposé aux entreprises, indépendamment de leur taille ?**

L'audit environnemental, tout comme l'étude d'impact environnemental, est un outil de prise de décision en vue de la gestion durable de l'environnement. Si l'on est d'accord qu'il faille réaliser une étude d'impact environnemental avant l'exécution de tout projet susceptible de porter atteinte à l'environnement, il est tout à fait logique aussi que toute entreprise déjà opérationnelle menant des activités portant atteinte à l'environnement fasse l'objet d'un audit pour déterminer les types et degrés d'impact, puis d'élaborer un plan de gestion environnementale approprié. Le décret n° 2005/0577/PM du 23 février 2005 fixant les modalités de réali-

sation des études d'impact environnemental a prévu que les catégories d'opérations devant être soumises à une étude d'impact soient déterminées par Arrêté, ce qui a été fait par l'Arrêté N° 0070/MINEP du 22 avril 2005 fixant les différentes catégories d'opérations dont la réalisation est soumise à une étude d'impact environnemental.

La logique est tout à fait simple de considérer qu'une opération ou une activité qui aurait été soumise à une étude d'impact soit soumise à un audit environnemental lorsque l'entreprise est opérationnelle avant la signature dudit décret. Il serait plutôt très illogique de demander une étude d'impact environnemental pour un projet envisagé sans demander d'audit environnemental pour les structures déjà opérationnelles et qui polluent certainement mais à des degrés divers.

Quant à la détermination du coût des audits environnementaux, la logique est tout aussi simple car à catégories d'activités égales, des frais de dossiers égaux pour les études d'impact et les audits environnementaux. Le texte fixant ces frais d'examen de dossier est un décret du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, et l'élaboration de ce décret avait impliqué en son temps plusieurs concertations préliminaires avec les partenaires au développement tant nationaux qu'internationaux.

**Quel est le volume d'émission des gaz à effet de serre au Cameroun et comment entendez-vous tirer parti de la Taxe Carbone ?**

Pour ce qui est du volume d'émissions des gaz à effet de serre, voici un tableau récapitulatif tiré de la Communication Nationale Initiale sur les changements climatiques (CNI) 2004.

### Projections d'émission de gaz à effet de serre de 2004 à 2030

	CO2	CH4	NO2	TOTAL
<b>Energie</b>	1993,35	2,050	5,120	2000,52
<b>Pêche et élevage</b>	47,47	0,082	0,126	47,68
<b>Industrie</b>	593,10	0,398	1,528	595,02
<b>Transport</b>	3242,73	16,345	8,872	3267,94
<b>Autres tertiaires</b>	42,47	0,156	0,119	42,74
<b>ménages</b>	1255,93	2165,04	336,100	3787,07
<b>Total</b>	7175,04	2184,07	381,87	9740,98

• La Taxe Carbone n'est pas encore une réalité. Copenhague nous en dira plus. Et ceci se fera dans le cadre de la Réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la Dégradation incluant la Conservation et la Gestion Durable des Forêts (REDD+ +).

**Que fait le Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature pour la mise à niveau de ses ressources humaines sur le plan de la gestion de l'environnement industriel ?**

Pour la mise à niveau de ses ressources humaines sur le plan de la gestion de l'environnement industriel, le Ministère organise :

- Des formations continues sur le plan national : des formations sur la procédure de contrôle en milieu industriel (année 2008 et 2009), la formation sur la gestion des déchets ;
- Des stages à l'étranger pour certains cadres du Ministère, par exemple en Chine, Pays-Bas, Belgique, Corée du Sud, etc. ;
- En plus de ces formations, le

Ministère s'est doté des kits de contrôle.

**Quelles mesures vous apparaissent appropriées pour encourager le développement du Green Business au Cameroun ?**

Les mesures appropriées pour encourager le développement du GREEN BUSINESS au Cameroun pourrait être :

- La vente du carbone ;
- La promotion des projets MDP mentionnés ci-haut.

*Propos recueillis par Mathieu ASSIENE*

## Que retenir du Sommet de Copenhague sur le climat ?



**Prendre note" du "nouvel accord de Copenhague". Voila à quoi s'est bornée, le 19 décembre dernier, la séance plénière finale de la conférence sur le climat. Le texte final n'est pas juridiquement contraignant. Il n'impose pas non plus aux Etats de mettre en place un traité pour prendre le relais du protocole de Kyoto, qui expirera pourtant en 2012. Pire : les pays ont simplement été "invités" à signer ce "nouvel accord", aucune participation mondiale n'est donc garantie. Voici néanmoins les principaux points de l'accord.**

**L'après Kyoto.** C'est un des principaux échecs du sommet puisque le texte final ne prévoit aucune décision sur la nécessité de signer un nouveau traité remplaçant Kyoto. Les pays riches souhaitent un nouveau traité incluant tous les pays. Ceux en développement préconisent de prolonger et accentuer les objectifs imposés aux riches par Kyoto et d'ajouter un accord distinct contraignant pour les Etats-Unis et invitant les pays pauvres à agir. Aucune décision n'a été prise sur la période que pourrait couvrir un nouveau traité.

**La lutte contre le réchauffement.** "L'opinion scientifique selon laquelle la hausse des températures mondiales doit être inférieure à 2°C" est reconnue par le texte. Le fait que "de fortes réductions des émissions mondiales sont nécessaires selon la science" l'est également. Les signataires conviennent par ailleurs d'em-

pêcher "dès que possible" une élévation des émissions mondiales et nationales de gaz à effet de serre. Cela étant, aucun accord sur des objectifs à long-terme, comme par exemple 2050, de réduction des émissions mondiales n'est stipulé. La mise en œuvre d'un éventuel accord serait réexaminée en 2015 pour s'assurer que la planète évite des changements climatiques dangereux, afin "d'inclure l'examen d'un renforcement de l'objectif à long-terme".

**Baisses des émissions des pays développés pour 2020.** Les pays riches vont "s'engager sur des objectifs pour 2020 sur les émissions concernant l'ensemble des activités économiques" et les soumettront d'ici au 31 janvier 2010. Les pays riches liés par le protocole de Kyoto vont relever leurs objectifs actuels. Le texte ne précise pas d'accord sur l'année de référence des objectifs pour 2020 (1990 ou 2005 ?). Les engagements des pays riches équivalent pour l'instant à une fourchette entre 14% et 18% sur la période 1990-2020. Les pays en développement, dont la Chine, demandent aux pays industrialisés de s'engager à au moins 40% de baisse sur cette période.

**Du côté des pays en développement.** Les pays en développement vont "mettre en œuvre des actions de limitation" afin de ralentir la croissance de leurs émissions, et devront les annoncer pour le 31 janvier 2010. Ils présenteront un rapport tous les deux ans sur les progrès de ces actions via la Convention-cadre de l'Onu sur les changements climatiques. Les actions qui seront financées par les pays riches seront por-

tées dans un registre.

**Le financement.** Le nouvel accord prévoit la création d'un "Fonds climatique vert de Copenhague". Il stipule un accord sur un "objectif" mondial visant à lever 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020 pour aider les pays en développement à réduire leurs émissions de gaz et à s'adapter aux changements climatiques. Ces financements viendront d'un "grand nombre de sources" et les pays développés contribueront à hauteur de 30 milliards de dollars annuels sur la période 2010-2012. Pour autant : le texte ne mentionne aucun accord sur les contributions individuelles des pays riches ni sur la répartition vers les pays pauvres. Il précise simplement qu'une "part significative" des fonds transitera par le Fonds climatique vert de Copenhague, qui soutiendra des projets visant à ralentir la déforestation, à aider les pays à s'adapter et financera le développement et le partage de technologies propres.

**Protections des forêts tropicales.** Le "rôle crucial" de la baisse des émissions carbonées liées à la déforestation est reconnu. Des fonds y seront alloués. Il est décidé de faire en sorte que les populations indigènes soient impliquées dans les mesures destinées à réduire la déforestation. Les pays en développement sont invités à identifier les moteurs de la déforestation et à mesurer les émissions qui en résultent. Cela étant, aucun accord spécifique n'a été trouvé sur le financement spécifique de la préservation des forêts.



MTN Mobile Internet

# La clé de l'Internet mobile.

**Connectez-vous en 5 minutes et surfez partout en toute mobilité.**

La clé MTN **Mobile Internet** vous permet d'envoyer et de recevoir des e-mails en itinérance, de chercher rapidement une infor-

mation ou un plan sur le web. 65 000 F cfa la clé avec une carte SIM Data incluse.

MTN, *Your Business Solutions Provider.*



# Programme Economique Régional : pour une Croissance forte et durable dans la CEMAC

◦ Martin ABEGA  
| Secrétaire Exécutif du Gicam

*La Commission de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) a récemment finalisé le rapport provisoire de son Programme Economique Régional (PER), véritable feuille de route censée engendrer une croissance forte et durable. Pour exister, le PER reposera sur quatre sources de financement : les fonds publics régionaux (dont une partie des profits de la Banque centrale), l'aide au développement, le secteur privé et le partenariat public privé. Voici le résumé quasi subjectif d'un document dont les Etats membres devront s'approprier après avoir tu les égoïsmes nationaux.*

**2** 025 ! Voilà l'horizon du Programme Economique régional contenu dans plus de 160 pages et balisant le chemin de l'Afrique centrale vers la croissance via sept axes stratégiques à savoir : **1**) l'approfondissement et l'ouverture de l'intégration régionale ; **2**) le développement des infrastructures de base (transport, communication et énergie) ; **3**) la diversification des structures productives et le développement du secteur privé ; **4**) l'environnement et le développement du secteur rural ; **5**) le développement des ressources humaines ; **6**) la consolidation de la stabilité macroéconomique, **7**) l'amélioration de la gouvernance et le renforcement de la société civile.

En fait, l'amélioration de la productivité des facteurs de production dépendra pour beaucoup, non seulement de la spécialisation internationale et de l'ouverture commerciale suite à l'approfondissement du processus d'intégration régionale, mais aussi de la bonne gouvernance, de l'amélioration du climat des affaires et de la compétitivité, du développement des ressources humaines au bénéfice des secteurs et filières pour lesquels les pays de la CEMAC ont des avantages comparatifs.

Si la CEMAC où la croissance ne se traduit pas par une amélioration

mesurable du niveau de vie des populations devient à terme une union douanière et un marché commun, cette région aura fait un pas décisif vers l'émergence économique. Ce bond qualitatif passera par **a**) un niveau de richesse (PIB par habitant) en forte croissance, **b**) une diversification importante et croissante des structures productives, **c**) un développement du secteur financier pour soutenir la diversification, et **d**) une attraction sur les flux internationaux de capitaux (investissements directs étrangers et investissement financiers). Si le désir d'une économie émergente passe par l'avènement d'un PIB par habitant en forte croissance, par le développement du secteur financier, par l'afflux des capitaux (IDE) et par la diversification des structures productives, il conviendrait que les stratégies nationales de réduction de la pauvreté soient réellement axées vers l'objectif cardinal qu'est l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement. Or, 2015, c'est demain et aucun des Etats de la sous-région n'est certain de relever ce défi. En fait, la région veut être considérée -en 2025- comme une économie émergente disposant d'un niveau de richesses en forte croissance, d'un secteur financier développé, d'une économie diversifiée et d'avancées sociales. C'est pour cela que le PER est en fait un Programme chargé

d'accompagner et de faciliter le mouvement vers la vision prospective.

Dans la plupart des pays de la CEMAC, l'accent est mis sur le besoin de diversification pour l'atteinte du statut d'économie émergente, statut caractérisé par **a**) un niveau de richesse (PIB par habitant) en forte croissance, **b**) une diversification importante et croissante des structures productives, **c**) un développement du secteur financier pour soutenir la diversification, et **d**) une attraction sur les flux internationaux de capitaux (investissements directs étrangers et investissement financiers). C'est dans le prolongement de la volonté régionale d'émergence que s'inscrivent les fondements politiques de la vision CEMAC 2025. Ces fondements s'appuient sur les principes que sont :

- Le développement commun de toutes les ressources humaines et naturelles des Etats membres et leur mise au service du bien-être général de leurs peuples ;
- La nouvelle et décisive impulsion au processus d'intégration par une harmonisation accrue des politiques et des législations ;
- Le renforcement de la solidarité entre les peuples dans le respect des identités nationales ;
- L'attachement des Etats membres aux principes de liberté, de démocratie et de respect des droits fondamentaux



des personnes et de l'État de droit ;  
 - Le bon fonctionnement des Institutions et Organes prévus dans le Traité de la Communauté ;  
 - La préservation de l'acquis communautaire.

La prise en compte de ces différents principes complémentaires éclaire à dessein la Vision CEMAC 2025 qui est de « faire de la CEMAC un espace économique intégré émergent, où règnent la sécurité, la solidarité et la bonne gouvernance, au service du développement humain ». Si le personnel politique régional veut que cette vision soit traduite dans les faits, il devra vraiment :

- approfondir et pratiquer l'intégration régionale ;
- développer les infrastructures de base ;
- diversifier les structures productives et faciliter le développement du secteur privé ;
- protéger l'environnement et soutenir le développement rural ;
- promouvoir le développement du capital humain ;
- consolider la stabilité macroéconomique ;
- Respecter la gouvernance et impliquer la société civile et le secteur privé dans la prise des décisions de développement.

Chacun des axes ci-dessus est décliné en un ensemble d'actions prioritaires pour l'opérationnalisation du PER dont la mise en musique impose un cadrage. Cela se fera-t-il ? Les égoïsmes nationaux ne bloqueront-ils pas la concrétisation des projets destinés à traduire la spécialisation-pays dans les faits dans le cadre du respect des avantages comparatifs ?

Les simulations de cadrage macro-économique réalisées par le consultant chargé de la conception du PER ont permis de constater que le PER aura un effet positif sur la croissance économique de CEMAC mais l'intensité de cet effet variera en fonction des scénarii. Concrètement, il suffira que le PER se limite à accélérer le taux de croissance des investissements publics pour que son effet additionnel sur la croissance par rapport au scénario de base demeure marginal. L'idéal serait donc que le PER contribue à renforcer la productivité totale des facteurs et/ou encourage les investissements privés. Dans ce cas, le taux moyen de croissance (sur la période 2009-2020) pourrait dépasser 10% par an.

Sur un autre plan, les pressions inflationnistes associées au PER seront relativement faibles. Si la politique monétaire vise la stabilisation du ratio M2/PIB, on constatera un taux moyen d'inflation pour la période 2009-2020 (entre 3% et 3.6% selon les scénarii). Si la politique monétaire vise la stabilisation de l'inflation au niveau de 3%, la croissance monétaire se situera autour de 8% par an. Selon les prévisions, la balance commerciale de la CEMAC sera largement excédentaire en raison de la demande internationale qui garantira un niveau élevé des exportations. Les importations augmenteront quant à elle sous l'effet de la croissance du PIB domestique (et donc de la demande domestique). Dans le même ordre d'idée, les indicateurs du développement social se caractériseront par une élasticité de la croissance écono-

**1.** Pour avoir un effet plus fort sur la croissance économique, le PER doit se matérialiser par l'investissement public en infrastructures, par la bonne gouvernance économique et par l'amélioration de l'environnement global des affaires.

**2.** En déroulant le financement du PER, il faudrait éviter tant la pression fiscale sur les entreprises et/ou les ménages qu'une augmentation rapide des taux d'intérêts.

**3.** Le PER doit favoriser la redistribution des revenus en multipliant les projets et les actions à forte intensité de main d'œuvre. Les objectifs quantitatifs spécifiques pour l'emploi doivent à cet effet être intégrés dans le suivi et l'évaluation du programme,

**4.** L'accent doit être mis sur les dynamiques des variables exogènes car une croissance des prix à l'importation plus



Le développement des infrastructures de base est un axe prioritaire du Programme Economique Régional

mique et par une persistance élevée de la pauvreté monétaire et non monétaire. Reste à voir si la théorie sera confirmée par les faits car on est bien loin de la coupe aux lèvres. C'est d'ailleurs pour cela que des recommandations ont déjà été formulées :

forte que celle intégrée dans le cadrage causerait des pressions inflationnistes additionnelles qui pourraient modifier le cadre de politique monétaire.

Extinction Automatique  
Gestion de Temps  
www.gtsalarm.com



Videosurveillance-Contrôle d'Accès-Alarme-Extincteurs

AVENUE KING AKWA FACE LA CLE NIGHT CLUB - BP 11062 DOUALA -  
Tel: 33 42 28 84 / 33 433 433 - Fax: 33 42 74 22 / 33 42 28 84  
Email: gts@gtsalarm.com Web: www.gtsalarm.com



VIDEOSURVEILLANCE  
TELESURVEILLANCE

- NUMERIQUE
- IP · INTERNET



- CONTRÔLE D'ACCES
- GESTION DE TEMPS
- GESTION DE FILE D'ATTENTE



BIOMETRIE



ALARME  
ANTI INTRUSION  
ANTI INCENDIE  
ANTI BRAQUAGE



DETECTION ET EXTINCTION AUTOMATIQUE

CONFIEZ NOUS VOTRE SECURITE  
ET DORMEZ TRANQUILLE

# GTS - FILTREX

Sarl

Traitement Des Eaux - Filtres- Pompes - Surpresseurs

AVENUE KING AKWA FACE LA CLE NIGHT CLUB - BP 11062 DOUALA -  
Tel: 33 42 60 41 / 33 42 28 84 - Fax: 33 42 74 22 / 33 42 28 84  
Email: info@filtrex-cm.com Web: www.filtrex-cm.com



FILTRES

TOUTE SOLUTION

INDUSTRIELLE ET DOMESTIQUE

DE TRAITEMENT D'EAU



POMPES

FORAGE

SURPRESSEUR

DISTRIBUTEUR  
D'EAU

LEADER DU TRAITEMENT DES EAUX

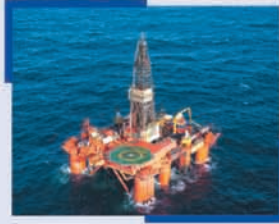
# TRANSIMEX

Integrated Logistics Provider

## Nos Services Our Services



Transport Routier  
Trucking



Oil-field



Transport Ferroviaire  
Rail



Air Service  
Air Freight



Transit Douane  
Clearing



Entreposage  
Warehousing



Manutention  
Handling



Air France KLM Cargo  
General Service Agent

## Solutions logistiques intégrées sur mesure Logistics Solutions tailored up to you



Accontage  
Stevedoring



Consignation  
Consignment

Transimex : Sécurité, fiabilité, communication et rapidité  
Security, reliability, communication and rapidity

## Nos Partenaires / Our Partners

KUEHNE + NAGEL



Transimex SWISS LLC  
(Route des Vieux - Chênes 2,  
Case postale 107 - 1707 Fribourg)



## Nos Adresses / Contact addresses

**DIRECTION GÉNÉRALE** (Zone Portuaire)  
DOUALA CAMEROUN : B.P. 3191 • Tél.: (237) 33 00 18 28 / 33 00 36 50  
Fax: (237) 33 03 24 65

**TRANSIMEX AIR SERVICE** : (Aéroport International de Douala Zone Fret)  
Tél.: (237) 33 43 93 66 / 33 43 93 85

**AGENCE DE YAOUNDE** : Tél./Fax (237) 22 30 37 00

**TRANSIMEX AIR SERVICE YAOUNDE** : (Aéroport International de Nsimalen)

AGENCE DE NOUNDOURE : Tél.: (237) 22 25 21 05

ANTENNE DE BAFOUSSAM : Tél.: (237) 99 41 60 27

**TCHAD**

**FILIALE** : Transimex TCHAD SA : Tél.: (235) 643 62 83 / 252 52 84

**SUCCURSALE** : TCE (Tchad Cargo Express) :

Tél.: (235) 643 62 83 - (235) 33 07 79 70 / tce@transimex-cm.com

www.transimex-cm.com • E-mail : info@transimex-cm.com



**R.C.A**  
**SITRAB (Bangui):** 544 Bangui  
Tél.: (236) 21 61 45 61 / (235) 601 29 36 - (235) 988 32 01  
Fax: (236) 21 61 46 05

## COMMERCE ILLICITE

**D**ans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action 2009 de la Cellule de lutte contre le commerce illicite du GICAM en terme de sensibilisation, une vaste campagne nationale de lutte contre le commerce illicite (contrebande, contrefaçon et fraude) a été lancée le 15 décembre 2009 et sera déployée à travers le territoire national. Etalée sur quatre mois, elle se décline notamment à travers des

affiches sur panneaux 6x3m, des spots radio et TV, des gadgets, etc. Cette vaste campagne inédite vise notamment à :

- Sensibiliser l'opinion publique sur les dangers des produits contrefaits sur la santé des consommateurs et sur l'économie nationale ;
- Attirer l'attention de tous sur la nécessité de défendre les entreprises citoyennes et de préserver les emplois ;
- Promouvoir une conscience nationale autour des marques d'origine ;
- Faire du commerce illicite une cause nationale.

Les principales cibles de cette campagne de sensibilisation contre le commerce illicite sont : les consommateurs, l'Etat, les journalistes, les organisations internationales et les partenaires au développement, les opérateurs économiques et les propriétaires de marques, l'opinion publique et la société civile, les spécialistes de la propriété Intellectuelle et les mandataires agréés, les organisations de défense des droits des consommateurs, les juristes spécialisés, etc.

## COMMISSION ECONOMIQUE ET DE L'ENTREPRISE

**A**u cours du dernier trimestre de 2009, la préparation d'une prochaine réunion sectorielle a été au centre des travaux de la Commission Economique et de l'Entreprise (CEE). Ladite réunion sectorielle devra porter sur le financement de l'économie, avec un focus sur le Fonds de Garantie Multi-

Métiers (FOGAMU). La Commission envisage de faire participer à cette rencontre l'APECCAM, l'ASAC, les Banques, les sociétés d'assurances, les PME/PMI et IFC.

La CEE s'est également penchée sur la préparation de la deuxième édition des journées de l'entreprise. Les groupes de travail mis sur pied au sein de la CEE ont fait des propositions de thème central des journées de l'entreprise ainsi que des activités devant meubler ces journées.

Par ailleurs, la CEE et ses sous-commissions ont mis l'accent sur le suivi des mesures prévues dans le cadre de la loi de Finances 2009 dans la foulée de la visite du DG des Impôts au GICAM, organisé une réunion sectorielle sur le secteur Banque et assurances et suivi l'évolution des grands projets structurants (projets énergétiques, port en eau profonde de Kribi).

## COMMISSION JURIDIQUE ET FISCALE (CJF)

**E**n plus de suggérer régulièrement au Bureau la saisine de l'administration fiscale pour attirer son attention sur les préoccupations des entreprises en matière fiscale, la CJF a surtout contribué, au cours des trois derniers mois, à la formulation des propositions du Groupement pour la loi de finances 2010.

La CJF s'est aussi intéressée aux centres de gestion agréés et a fait le constat selon lequel depuis que les textes sur lesdits centres ont été adoptés, on n'a pas observé une adhésion massive des entreprises. Des échanges informels avec des responsables de la Direction

Générale des Impôts (DGI), il ressort que celle-ci est d'avis que les dispositions de ces textes ne sont pas véritablement incitatives. Les observations de la CJF relatives à ces textes sont notamment les suivantes :

- Le nombre d'entreprises requis pour créer un centre de gestion agréé est excessif ;
- Les potentiels adhérents semblent ne pas y trouver un intérêt ;
- Il n'existe pas de véritable différenciation entre les entreprises citoyennes et les autres, notamment lorsqu'il s'agit d'appliquer des sanctions ou en général de marquer une appréciation (positive ou négative).

Par ailleurs, la CJF note qu'il est nécessaire que les chefs d'entreprises visées opèrent un véritable changement de mentalité. De plus, le choix de la répression systématique que

semble avoir fait l'administration n'est pas de nature à entretenir la confiance et, donc, à permettre une adhésion satisfaisante au dispositif sur les centres de gestion agréés.

La CJF a aussi fait le point sur les travaux du Comité de suivi de la mise en œuvre des recommandations de la commission de réforme fiscale 2007 qui a notamment examiné les propositions du GICAM pour la loi de finances 2010, examiné les propositions de modification (faites par la DGI) à apporter à la législation fiscale dans le cadre de la loi de finances 2010, échangé avec la SABC et GUINNESS Cameroun au sujet du projet de réforme des droits d'accises sur les boissons, et préparé le voyage d'étude en Côte d'Ivoire sur la facture normalisée.

## COMMISSION SOCIALE

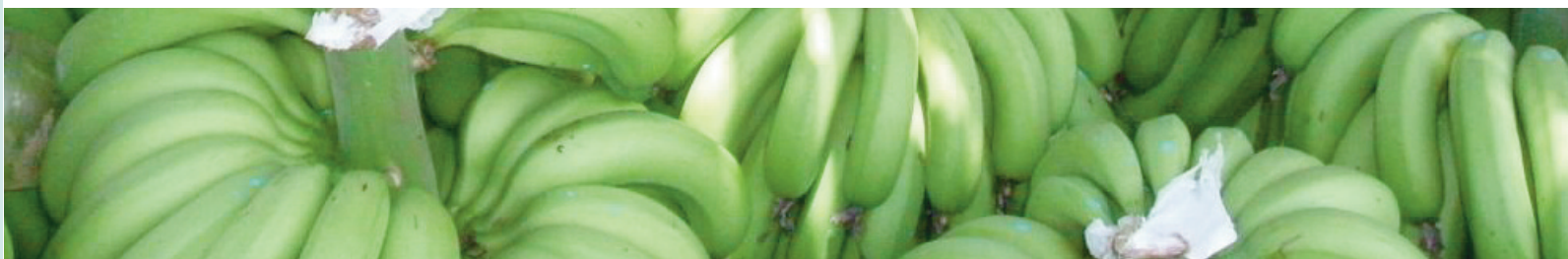
**A**u cours de ses récents travaux, la Commission Sociale a notamment travaillé sur son plan d'action, qui reprend pour l'essentiel les plans d'actions des différentes sous-commissions. Il en ressort, entre autres, que la sous-commission Dialogue Social poursuivra le dialogue avec les syndicats dans le cadre de la mise en œuvre de la Déclaration bipartite de politique commune Employeurs/Travailleurs signée en octobre 2007. La sous-commission Protection Sociale, pour sa part, s'intéressera particulièrement à la réforme en cours de la sécu-

rité sociale ainsi qu'à la gestion de la CNPS. La sous-commission Développement des Ressources Humaines, quant à elle, mettra l'accent sur l'évaluation du BAS, le renforcement des relations avec le FNE et le Ministère de l'Enseignement Supérieur.

S'agissant de la sécurité sociale et sur proposition de la Commission Sociale, le Groupement a saisi le Ministre du travail et de la sécurité sociale pour marquer son intérêt pour les futurs travaux en vue de la revalorisation des taux et de la base de calcul des cotisations sociales. La Commission a par ailleurs proposé que soit créé, au sein du Groupement, un lien entre les représentants du GICAM au Conseil d'administra-

tion de la CNPS et la Commission sociale pour établir un véritable canal d'échanges. Cette proposition est cours de concrétisation.

La Commission est également revenue sur les travaux du Comité de réflexion pour la modernisation de la sécurité sociale, qui avaient notamment porté sur la mise en place et le financement de l'assurance chômage, sur le recouvrement des cotisations sociales et la création d'une Caisse nationale d'immatriculation et de recouvrement, ainsi que sur le mode de désignation du Directeur Général et du Président du Conseil d'administration de l'organisme de sécurité sociale.



## Commerce mondial : LA GUERRE DE LA BANANE EST TERMINÉE

**L**es pays de l'Union européenne et l'Amérique latine ont signé, mardi 15 décembre 2009, un accord visant à réduire les droits de douane européens sur la banane en provenance d'Amérique latine. Cet accord historique met fin à quinze années de conflit sur les tarifs douaniers pour la banane. Cette guerre opposait les producteurs de « bananes dollars », les pays d'Amérique latine soutenus par les États-Unis, à l'Union européenne qui autorise ses anciennes colonies, les pays en développement dits ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique), à exporter sans droits de douanes en Europe grâce à un régime préférentiel. Ce système permettait ainsi de protéger l'accès

des bananes du groupe ACP à hauteur de 20% du marché européen et autant pour les bananes communautaires. Il a ouvert la voie à une longue série de plaintes à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) des pays latino-américains (Brésil, Costa-Rica, Colombie, Equateur, Honduras, Guatemala, Nicaragua, Panama et Venezuela) qui ont, chaque fois, abouti à des condamnations de l'UE à l'OMC.

Le nouvel accord abaissera immédiatement les tarifs douaniers européens de l'UE sur les bananes d'Amérique latine, qui passeraient à 148 euros la tonne, contre près de 176 euros actuellement. Ce tarif passera même à 114 euros la tonne d'ici 2017, offrant de nouvelles perspectives d'exportations pour les producteurs de bananes sud-américains. En contrepartie, les plaignants renoncent à leur droit de poursuite. Quant aux ACP, l'UE a prévu pour les soutenir une enveloppe allant jusqu'à

200 millions d'euros « pour les aider à s'ajuster à une concurrence plus sévère de l'Amérique latine ».

En 2008, ces pays ont exporté quelque 920 000 tonnes de bananes vers l'UE, contre 3,9 millions de tonnes en provenance d'Amérique latine. Pour les pays africains, cet accord sur la banane est plutôt un coup dur. Le Cameroun et la Côte d'Ivoire, gros producteurs, devraient être les plus touchés. A titre d'exemple, la Côte d'Ivoire exporte chaque année près de 230 000 tonnes de bananes. Et plus de 500 000 personnes vivent directement ou indirectement des exportations de bananes dans les deux pays.

Cet accord devrait toucher les ACP de plein fouet, entraînant une chute de 14% de leurs exportations tandis que celles des pays latino-américains croîtraient de 17%.

Source RFI

## FORUM DOUANE/ENTREPRISES

**L**e 10 mars 2009, Mme le Directeur Général des douanes a procédé au lancement d'un forum dénommé Forum Douane/Entreprises. Cette instance s'intègre, selon le Directeur Général des douanes, dans une démarche de consultation, d'écoute et de concertation entre l'administration des douanes et les entreprises, pour un partenariat gagnant-gagnant. La finalité étant de mobiliser davantage les recettes douanières dans un climat de confiance et de célérité dans les relations entre opérateurs de la place portuaire. Ce forum est articulé dans un premier temps sur trois thématiques, à savoir :

- L'optimisation des mesures de facilitation : il s'agissait de recenser tout ce qui empêche que les facilités accordées aux entreprises puissent avoir des effets positifs tant dans la mobilisation des recettes que dans la célérité des échanges sur la place portuaire.
- La rationalisation des contrôles douaniers : il était question de répertorier toutes les plaintes et préoccupations des entreprises concernant les contrôles douaniers et de faire des propositions pour une amélioration dans la conduite desdits contrôles.
- La contractualisation des relations douanes/Entreprises : il revenait au groupe de travail de proposer

des critères d'éligibilité que les entreprises pourraient remplir afin de postuler à la signature d'un contrat ou d'un protocole avec la douane.

La réflexion qui se veut technique a été menée par les entreprises inscrites dans les trois groupes, durant les mois de mars et avril à travers des rencontres régulières. Ces travaux ont donné lieu à la rédaction d'un rapport général par groupe qui a été envoyé à la DGD. Selon Mme le Directeur Général des Douanes, ces résolutions devraient déboucher, à court terme, sur la mise en place d'un certain nombre de mesures administratives à travers des notes de service internes.

Toutefois, des aspects nécessitant une décision relevant du Ministre des Finances ou toute autre autorité pourraient être abordés et faire l'objet de résolutions à transmettre à qui de droit. Ces mesures qui s'appliqueront à toutes les entreprises viendraient ainsi améliorer les relations entre la douane et les différents opérateurs de la place portuaire dans leurs opérations d'import/export.

Afin d'assurer le suivi de la mise en œuvre des résolutions contenu dans le rapport général un Comité de suivi a été créé par le Directeur Général des douanes. Composé essentiellement de personnes issues du secteur privé, ce Comité, selon la note de service N° 161/MINFI/DGD DU 31 AOUGT 2009, pour mission d'appeler l'attention du forum sur les conditions d'une mise en œuvre effective, complète et satisfaisante des orientations

du forum douane/entreprises.

Au cours des premières réunions dudit Comité de suivi, qui se réunit toutes les semaines, quelques mesures proposées par les services centraux de la direction générale des douanes dans le cadre de la mise en œuvre des résolutions du forum, ont fait l'objet d'une évaluation.

Une note d'information contenant les avis du Comité de suivi a été acheminée au Directeur Général des Douanes. On peut citer quelques unes des mesures ayant fait l'objet d'évaluation de mise en œuvre par le Comité de suivi :

- la grille révisée du TEL (Travail Extra Légal) pour travaux spéciaux. Cette nouvelle grille contient 20 prestations payantes contre 62 au départ;
- la création d'un centre d'appels téléphoniques au numéro tel/fax 88 20 30 30, pour les réclamations;
- la mise en place d'une application (GESSPER) dans les services centraux de la direction générale des douanes permettant de suivre le traitement des dossiers par les douaniers et d'éditer des critères d'évaluation;
- le projet de note de service instituant la contractualisation des relations douanes-entreprises;
- le projet de charte des contrôles douaniers, Le GICAM est représenté dans le Comité de suivi des résolutions par le Responsable de la Cellule de lutte contre le commerce illicite.

# Timide reprise attendue pour 2010

◦ Justin FOTSING  
| Economiste Principal

**L**e pays a évolué dans un environnement international marqué par la récession qui a touché les grandes économies mondiales depuis la fin de l'année 2008. Heureusement, suite aux actions vigoureuses menées par les pouvoirs publics dans les pays avancés, l'économie mondiale sort progressivement de la crise financière et économique.

Sur le plan intérieur Le taux de croissance, initialement projeté à 4% pour 2009, est estimé aujourd'hui à 2% contre 2,9% en 2008. Pour l'année 2010, un taux de 3,9% est projeté. Par ailleurs bien que les finances publiques aient subi les contrechocs de la crise économique internationale, l'Etat se propose de fonctionner en 2010 avec un budget de 2 570 milliards, en hausse de 268,6 milliards Fcfa (+11,8%) par rapport à celui 2009.



Une vue du port de Douala

## 1 - Activités agricoles d'exportation

- La production de banane qui s'est relativement bien portée en 2008, connaît quelques difficultés depuis le début de l'année 2009. En onze mois, 236058 tonnes de banane ont été exportées contre 246624 tonnes pour la même période de 2008, soit 4,3% en moins. Les principaux producteurs s'attendent - pour 2009 - à un niveau de production autour de 260 000 tonnes.
- La production cacaoyère poursuit la reprise amorcée depuis quelques

années. Selon le Conseil Interprofessionnel du Cacao et du Café (CICC), la production de la campagne cacaoyère 2008/2009 a atteint 205 789 tonnes contre 180 340 tonnes en 2007/2008. Au niveau mondial, il est annoncé un déficit de production, ce qui risque de provoquer une certaine tension sur le marché.

- Après la chute enregistrée en 2008, la campagne caféière 2008/2009 a connu une certaine reprise. A quelques semaines de la fin de la campagne, la production du café robusta a atteint 24 355 tonnes contre 22 076 tonnes à la

même période de 2008, tandis que celle de la variété arabica se situe 3 412 tonnes (+9,9%).

- Malgré une progression de près de 30%, la filière du Coton ne sort pas encore de ses difficultés. Au titre de la campagne de 2008/2009 la production a atteint 59 848 tonnes contre 45 804 tonnes en 2007/2008. La campagne 2009/2010 s'ouvre cependant sous de meilleurs auspices avec l'embellie attendue sur les cours mondiaux et sur le plan intérieur par la résorption des crédits TVA et des facilités obtenues sur le financement des intrants.

2 -Activités industrielles

**Tableau 01 : Evolution de l'activité industrielle**

	Année 2008	1 <sup>er</sup> Sem. 2007	1 <sup>er</sup> Sem. 2008 (1)	1 <sup>er</sup> Sem. 2009 (2) (p)	(2)/ (1) en %
1- Indice de la production (100 en 1995/96)	153,3	158,9	158,9	163,1	2,7
* Industries Manufacturières	152,7	144,3	153,4	158,7	3,5
* Industries Non Manufacturières	153,9	172,5	163,9	167,1	1,9
2- Chiffre d'Affaires Global H.T.	1 943,6	802,4	924,9	809,7	-12,5
* Chiffre d'Affaires Intérieur	1 455,4	545,7	727,5	634,0	-12,9
* Chiffre d'Affaires Exportation	488,2	256,7	197,4	175,7	-11,0
- Exports vers CEMAC	184,3	67,7	64,8	889,0	37,2
- Exports hors CEMAC	303,9	189,0	132,6	86,7	-34,5
3- Effectifs occupés (nombre)	54 181	49 643	52 411	54 484	4,0
4- Masse salariale	149,4	74,3	69,8	78,2	12,0

Source : Enquête Trimestrielle de Conjoncture du GICAM

(p) : Données provisoires

La production industrielle qui avait enregistré une timide reprise à la fin de l'année 2008 et au début 2009, a reculé au cours du 2<sup>ème</sup> trimestre 2009. Toutefois, sur la base de l'échantillon des entreprises membres du GICAM, à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2008, l'indice de la production industrielle connaît une hausse de 2,66% par rapport à la même période de 2008. Cette faible performance résulte du comportement des secteurs suivants : agro-

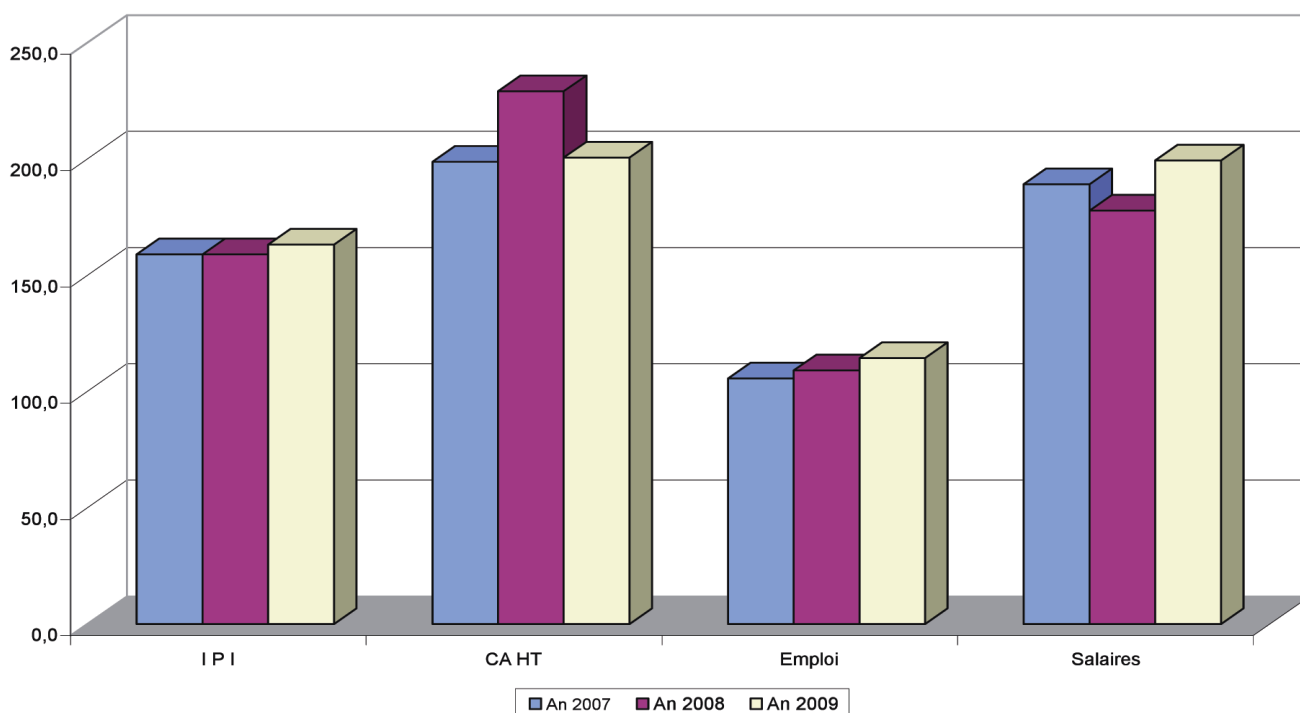
industrie (-3,3%), eau & énergie (-1,67%) et surtout ciment & métallurgie (-5,3%). On relève cependant que la fabrication des produits alimentaires, la fabrication des boissons et le secteur du textile ont enregistré des taux de croissance respectifs de 6,3%, 5,2% et 72,4%. Le taux d'utilisation des capacités installées a été en moyenne de 67%.

Le chiffre d'affaires global hors taxes a régressé au cours du semestre de l'or-

dre de 12,5% par rapport à 2008, aussi bien sur le marché local qu'à l'exportation. Les exportations ont été surtout freinées par le recul des ventes du secteur bois, du ciment et de la métallurgie.

L'emploi industriel se situe autour de 54 484 personnes, en hausse de 3,9% par rapport au niveau de juin 2008 tandis que la masse salariale globale a progressé de 11,98%.

**EVOLUTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS**



### 3. Commerce et Distribution

• Malgré le repli observé depuis le mois de mai, la distribution du carburant sur le marché local a légèrement progressé. Selon les statistiques de la Société Camerounaise de Dépôts Pétroliers (SCDP), les ventes des produits pétroliers ont atteint 1 020 305 M3 au cours des dix premiers mois de 2009 contre 997 511 M3 en 2008, soit une hausse de 2,3% dont 4,4% pour le supercarburant. La distribution du gas-oil est demeurée stable (-0,4%) tan-

dis que celle du pétrole lampant aura diminué de 3,8%. Quant à la vente du gaz butane, elle est en hausse constante et atteint 47 137 tonnes pour les 10 premiers mois 2009 contre 41 995 tonnes en 2008 et 39 825 tonnes en 2007, soit près 7 300 tonnes de plus en deux ans.

• La vente de véhicules neufs est l'un des secteurs qui ont été fortement touchés par la crise économique. Elle aura surtout été victime de la crise qui a frappé le secteur forestier. Pour les

neufs premiers mois de 2009, les ventes de véhicules neufs enregistrent une chute de 21,9% avec 2 426 véhicules neufs vendus contre 3 184 unités pour la même période de 2008 et 2 394 unités en 2007. Tous les types de véhicules connaissent ce repli dont notamment les véhicules utilitaires légers (447 unités de moins), les voitures de tourisme (moins 105 unités), les véhicules poids lourds (moins 68 unités).

**Tableau 02 : Evolution des ventes de véhicules neufs**

Type de véhicules	Année 2007	Année 2008	9 mois 2008 (1)	9 mois. 2009 (2)	Variation (2)-(1)
Véhicules de Tourisme	585	699	532	427	-105
Véhicules Tout Terrain (4x4)	854	852	651	604	-47
Véhicules de Transport en commun	334	509	340	309	-31
Véhicules Utilitaires légers	1 318	1 560	1 220	773	-447
Véhicules Poids Lourds	657	687	441	373	-68
<b>TOTAL</b>	<b>3 748</b>	<b>4 307</b>	<b>3 184</b>	<b>2 486</b>	<b>-698</b>

Source: Chambre Syndicale de l'Industrie Automobile au Cameroun (CSIAC)

### 4. Services

• Le secteur bancaire connaît une certaine fébrilité liée à la pression qu'exerce la COBAC sur quelques banques. Toutefois, le nombre des banques s'est accru pour atteindre 14. Les banques demeurent surliquides. Cependant, malgré la politique de baisse des principaux taux directeurs, le coût du crédit aux particuliers varie entre 18 et 22% même s'il avoisine 10% pour les grandes entreprises. L'amélioration de l'efficacité du système bancaire passe par le retour à sa fonction fondamentale qui est la transformation des ressources en crédits.

• Le trafic global au Port Autonome de Douala (PAD) se caractérise pour les trois premiers trimestres de 2009 par une stabilisation du trafic. Les statistiques du Groupement Professionnel des Acconiers (GPAC) dégagent une très faible progression du trafic global de l'ordre de 0,1%, suite à la chute des exportations de 17,1% face à une augmentation du volume des importations de 7,9%. Par mode de conditionnement, le

transport par Conteneur représente 36,8% du trafic global (contre 39,8% en 2008), devant le trafic en Vrac (36,2%) et le conventionnel (27,0%). Au cours de la période, 60,2% des exportations sont transportées par Conteneur contre 28,6% à l'importation. Enfin, signalons que par le port de Douala passent 72,2% des exportations camerounaises, près de 8,1% des exportations en provenance du Tchad, 6,5% de la RCA et 6,0% du Congo. Au niveau des importations, 87,8% des entrées vont au Cameroun, 10,0% au Tchad et 2,5% vers la RCA.

• Quant au transport par chemin de fer, les indicateurs d'activité affichent au cours du 1er semestre 2009 une certaine amélioration par rapport à 2008. Ainsi le trafic des marchandises progresse de 5,6% et le trafic des voyageurs de 16,0%. Globalement, le chiffre d'affaires enregistre une hausse de 7,1%. Les effectifs occupés ont par contre diminué 5,6% avec les départs à la retraite tandis que les frais de personnel connaissent une augmentation de 4,9%. Les investissements, après le

bond de 33,1% réalisé au 1er semestre 2008, ont légèrement reculé (5,3 milliards contre 6,1 milliards). Toutefois, compte tenu des importantes réalisations du 3<sup>ème</sup> trimestre et celles programmées pour le 4<sup>ème</sup>, le niveau des investissements devrait atteindre 12,3 milliards en 2009.

### 5. Commerce Extérieur

Au cours des neuf premiers mois de 2009, les cours mondiaux des principaux produits agricoles ont enregistré des hausses substantielles : cacao brut (+38,6%), café robusta (+30,2%), café arabica (+21,1%), coton (+23,5%) et caoutchouc (+27,9%). Quant au pétrole brut, les cours ont par contre chuté de 48,4% pour atteindre une moyenne 57,5 dollars US contre 111,5 dollars à la même période de 2008. Toutefois, depuis le début du second semestre, les prix du brut sont orientés à la hausse et ont atteint 74 dollars US en octobre dernier.

Avec la reprise qui se dessine dans les pays développés, le redressement des cours observés à partir du second 2009 devrait se poursuivre en 2010.



Toutefois, l'embellie risque de continuer d'être érodée par la chute du dollar américain.

Au premier semestre 2009, la contraction de la demande extérieure a aggravé le déficit commercial. Selon les données provisoires du commerce extérieur, la valeur globale des échanges commerciaux a diminué de 13% au cours du 1er semestre 2009 par rapport à la même période de 2008, suite à une chute drastique des exportations de 33,9% et une progression des importations de 4,9%. La balance commerciale enregistre ainsi un déficit record de 572,4 milliards contre 166,1 milliards au 1er semestre 2008. Le taux de couverture des importations par les exportations a diminué de 29,6 points. De même la balance commerciale hors pétrole brut, est passée de -249,2 milliards à -655,2 milliards au premier semestre 2009.

Cinq produits (pétrole brut, bois et sous produits, cacao, carburants, coton et banane) fournissent près de 64,6% des recettes d'exportation, ce qui pose un réel problème de diversification de la base productive de l'économie. Face à une offre locale structurelle-

ment insuffisante, les importations continuent de progresser. Outre le pétrole brut dont les achats ont atteint 227,1 milliards), les importations sont constituées de biens d'équipement pour 34,6% et des produits destinés à la consommation des ménages (poissons et crustacés, céréales, produits alimentaires industriels).

Quant à l'orientation géographique des échanges, l'Union Européenne demeure le principal partenaire commercial suivie de la Chine. Le Cameroun réalise à peine 3% de ses échanges extérieurs avec les autres pays de la CEMAC.

### 6. Prix à la consommation

Les tensions inflationnistes persistent. Selon l'Institut National de la Statistique (INS), l'indice national des prix de détail à la consommation finale, a progressé de 3,7% en moyenne au cours des 9 premiers mois de 2009, contre 5,9% pour la même période de 2008. Sur les douze derniers, la hausse des prix atteint ainsi 4,1%. Cette poussée des prix résulte essentiellement du boom des prix des produits alimentaires (+10,2%), dont les céréales (riz, maïs), les légumes et légumineuses, la viande et la volaille. Pour l'année 2009, l'infla-

tion pourrait se situer autour de 4,5%. En conclusion, la crise est donc encore rampante dans notre économie et ses effets sont perceptibles. Mais au-delà de cette crise économique et financière que nous pourrions considérer comme conjoncturelle, il faut reconnaître que notre économie a des problèmes structurels: **i)** L'activité industrielle s'inscrit toujours à la baisse ou mieux stagne; **ii)** le pays est devenu pratiquement dépendant des importations des produits alimentaires pour nourrir sa population (alors que le pays a les atouts pour de devenir autosuffisant et même devenir exportateur net de produits agricoles de manière à économiser des devises); **iii)** Une faible diversification de la base productive avec les exportations concentrées sur une poignée de produits; **iv)** La Banque Mondiale vient de publier son 7<sup>ème</sup> rapport sur la pratique des affaires dans le monde, le «*Doing Business 2010*», d'où il ressort que le Cameroun est classé 171<sup>ème</sup> sur 183 pays, en recul de 6 positions par rapport à l'année dernière. Dans ces conditions, comment donc tirer profit de la reprise économique qui se dessine dans les grandes économies?

The image shows a screenshot of the GICAM website. On the left, there is a navigation menu with items like 'Accueil', 'Le GICAM', 'Prestations du GICAM', 'Membres', 'Activités', 'Salle de presse', 'Publications', and 'A propos du Cameroun'. The main content area features a 'NEWS & AGENDA' section with two news items: one dated 20 mars 2008 about a dinner-debate, and another dated 4 avril 2008 about a press point. Below this is a 'Le GICAM' section with 'Missions' and 'Fonctionnement & Structures'. On the right, there is a 'Espace membres' section with a login form (Nom d'utilisateur, Mot de passe) and a 'Boîte à outils' section with links to Forum, Galerie Vidéo & Audio, and Galerie Photos. A large text overlay on the right side of the screenshot reads: 'Informez-vous via le site web du GICAM www.legicam.org'.

## DINER - DEBAT



**Projets structurants et valorisation de la sous-traitance : quelles stratégies en vue de retombées satisfaisantes pour l'économie camerounaise ?** » Tel est le thème abordé par les deux conférenciers invités. De quoi s'agit-il concrètement ? Résumé des échanges qui ont ponctué le dîner-débat organisé par le GICAM le 16 décembre 2009.

Pour devenir le pays émergent dont rêve une grande majorité, le Cameroun doit réaliser -au cours des 25 prochaines années- un taux de croissance économique moyen de l'ordre de 7 à 8% par an et afficher un taux d'investissement d'au moins 25 % par an pendant 25 ans. Voilà le challenge ! Or, au cours des 10 dernières années, le taux d'investissement a tourné autour de 18% dont 2% pour le secteur public. Les experts pensent à cet effet qu'il faut accroître substantiellement les investissements tant publics que privés.

L'Etat du Cameroun aussi. C'est du moins ce que M. MBASSA NDINE, Secrétaire Général du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire a expliqué au cours de sa communication ouverte sur le pari de la croissance : 2 camerounais sur 5 vivent sous le seuil de la pauvreté, a-t-il regretté. D'où le DSCCE, que le gouvernement présente comme l'outil qui permettra de mettre l'accent sur une croissance créatrice d'emplois.

Nous sommes donc en présence d'un changement d'objectif, de stratégie et de méthodologie dans le pilotage de l'économie. Seulement voilà, une fois tout cela dit, quid du concret ?

La réponse de l'Etat est constante et a pour nom les créations de PME, la promotion des technologies créatrices d'emplois et utilisatrices de matériaux locaux, le lancement de 11 projets susceptibles de démarrer en 2010 ou en 2011. Il s'agit :

- du port en eau profonde de Kribi,
- du barrage réservoir de Lom Pangar,
- du 2<sup>ème</sup> pont sur le Wouri,
- de l'installation globale de la fibre optique,
- de l'aménagement des entrées Est et Ouest de Douala,
- de l'autoroute Douala-Yaoundé,

- des adductions d'eau potable,
- du barrage hydro-électrique de Memvelé,
- de la centrale de gaz de Kribi,
- de l'achèvement de l'immeuble ministériel n°1 de Yaoundé
- et de la réhabilitation de l'immeuble ex-ONCPB.

Tous ces projets, a dit M. MBASSA NDINE, attendent le secteur privé.

Pour que les PME ne soient pas laissées de côté, la sous-traitance est envisagée via la mesure visant à réserver 30% minimum des investissements aux PME locales. Enfin, le Budget d'Investissement Public prendra en compte, en 2010, les attentes des PME à travers le soutien de la sous-traitance.

Cela étant dit, les PME sont-elles compétitives ? Le programme d'appui et de soutien de l'APE (PASAPE) comprend un programme de soutien des PME. D'autres financements seront mis en place, soit 8 à 10 milliards de F CFA par an pour permettre la mise à niveau de certaines entreprises.

M. BABISAKANA s'est pour sa part jeté dans le « débat constant » qui invite à dépasser le stade des discours. Il faut, a-t-il souhaité, une dynamique au sein du secteur privé pour que celui-ci soit capable d'initier un élan et de mettre la pression sur l'Etat.

Les propos de M. BABISAKANA ont interrogé l'option pour les grands projets parce qu'il considère que la stratégie de développement choisie par l'Etat est « taillonne » et dépourvue de programmation : il y a l'idée mais la manière de procéder n'est pas opérationnelle, a-t-il alors asséné. De là à s'interroger sur les domaines choisis en matière d'avantages comparatifs, il n'y avait qu'un pas allègrement franchi par M. BABISAKANA qui a par contre identifié 17 projets d'un coût total de 33 milliards de dollars et dans lesquels l'Etat est systématiquement présent alors qu'il accuse de réelles carences en capacités de management.

Désireux d'asséner le coup de grâce, M. BABISAKANA a soutenu que le GICAM ne doit pas seulement lancer le débat. Il doit aussi contribuer à l'accroissement de l'offre de sous-traitance et développer les relations avec les donneurs d'or-

dre. Le GICAM et les organisations professionnelles doivent être présents aux côtés des donneurs d'ordre pour connaître leurs besoins. En un mot, une grande partie du mandat incombe au secteur privé.

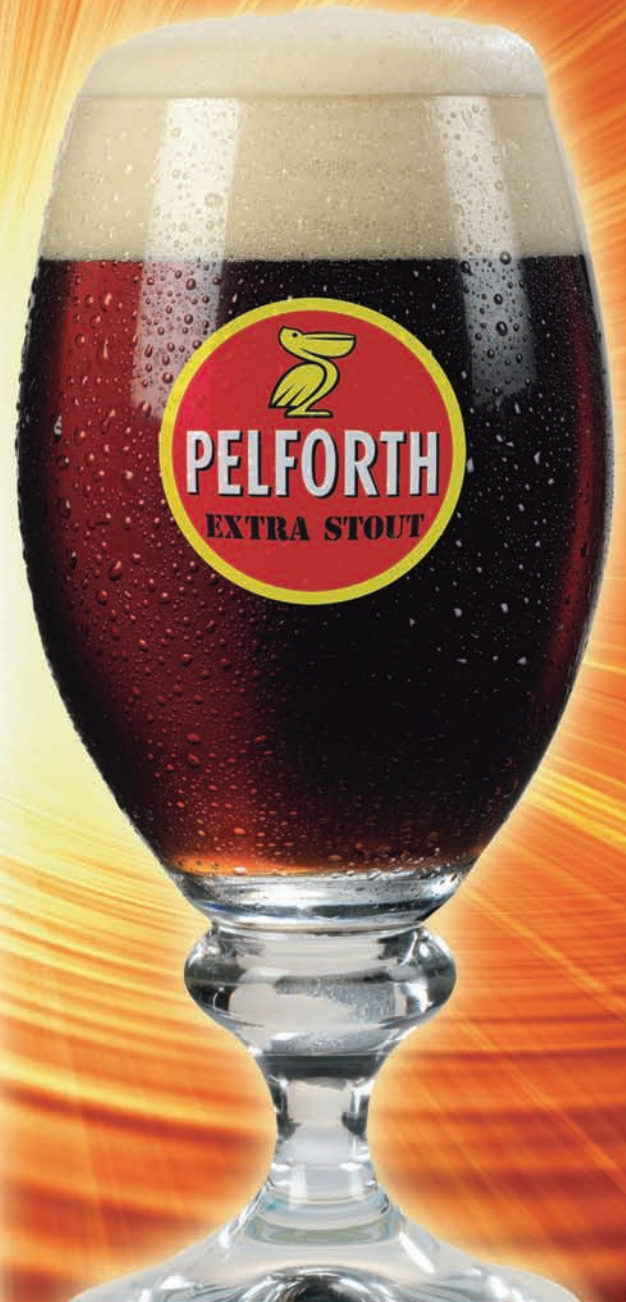
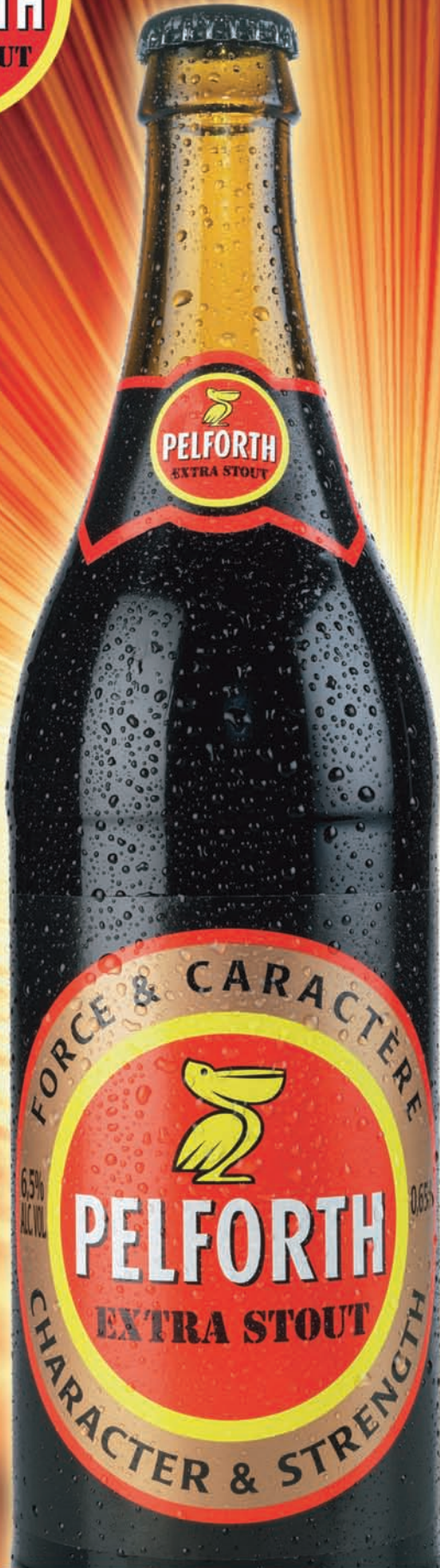
La phase des questions-réponses a permis à l'un et l'autre intervenant de préciser certains aspects de leur communication ou de défendre leurs points de vue pour une meilleure compréhension de la problématique sous revue. Selon M. MBASSA NDINE, le Cameroun doit d'abord - dans le cadre des avantages comparatifs- s'engager dans le développement du secteur agricole en faisant en sorte que l'essentiel de la valeur ajoutée reste au Cameroun. L'approche filière semble, de ce point de vue, celle qui pourrait conduire à un résultat probant. Reste à savoir où se situent les priorités de l'Etat a renchéri M. BABISSAKANA.

Un armateur national a pour sa part estimé que le secteur maritime censé contribuer au transport des marchandises issues ou attirées par les grands projets est absent des prévisions de l'Etat. Un assureur a souhaité que l'Etat protège parfois le marché et appuie la sous-traitance sans se limiter à celle-ci.

M. BABISSAKANA a alors souhaité que l'Etat ait une capacité instrumentale lui permettant d'accompagner le secteur privé et ne subisse pas les grands investisseurs qu'il doit plutôt gérer en établissant des règles claires du jeu et en les faisant respecter par tous.

Il a en outre été dit que le régime des entreprises stratégiques et celui des projets structurants sont l'objet de délais trop longs. A ce propos, si l'Etat veut émerger au niveau international et par matière, il doit être clair et concentré sur l'essentiel pour permettre au plus grand nombre de « voir clair ».

En conclusion, on peut convenir avec l'un des deux conférenciers que « quand on pense à l'excellence, il faut savoir recourir aux outils utilisés par les autres, questionner les faiblesses et les résoudre soi-même ».



L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ. À CONSOMMER AVEC MODÉRATION.

**FORCE & CARACTÈRE**

\*Offre valable dans la limite des stocks disponibles.



MTN Network Solutions

# Avec **une connexion**, décollez pour le Mondial 2010 !

## Modem et frais d'installation offerts.

Profitez de la grande promotion Internet MTN Nomad - Coupe du Monde 2010 ! Du 1er novembre 2009 au 31 janvier 2010, pour toute souscription à MTN Nomad à hauteur de 90 000 Fcfa par mois ou plus, MTN Network Solutions

vous offre le modem et ses frais d'installation ! Et ce n'est pas tout ! Vous participez automatiquement au tirage au sort MTN Nomad\*\*, au cours duquel vous pouvez gagner votre ticket pour la Coupe du Monde en tant qu'invité de MTN !

\*\*Tirage au sort MTN Nomad à l'issue des trois mois de promotion.

MTN, **Your Business Solutions Provider.**

[www.mtn.cm](http://www.mtn.cm).

